

Correspondance

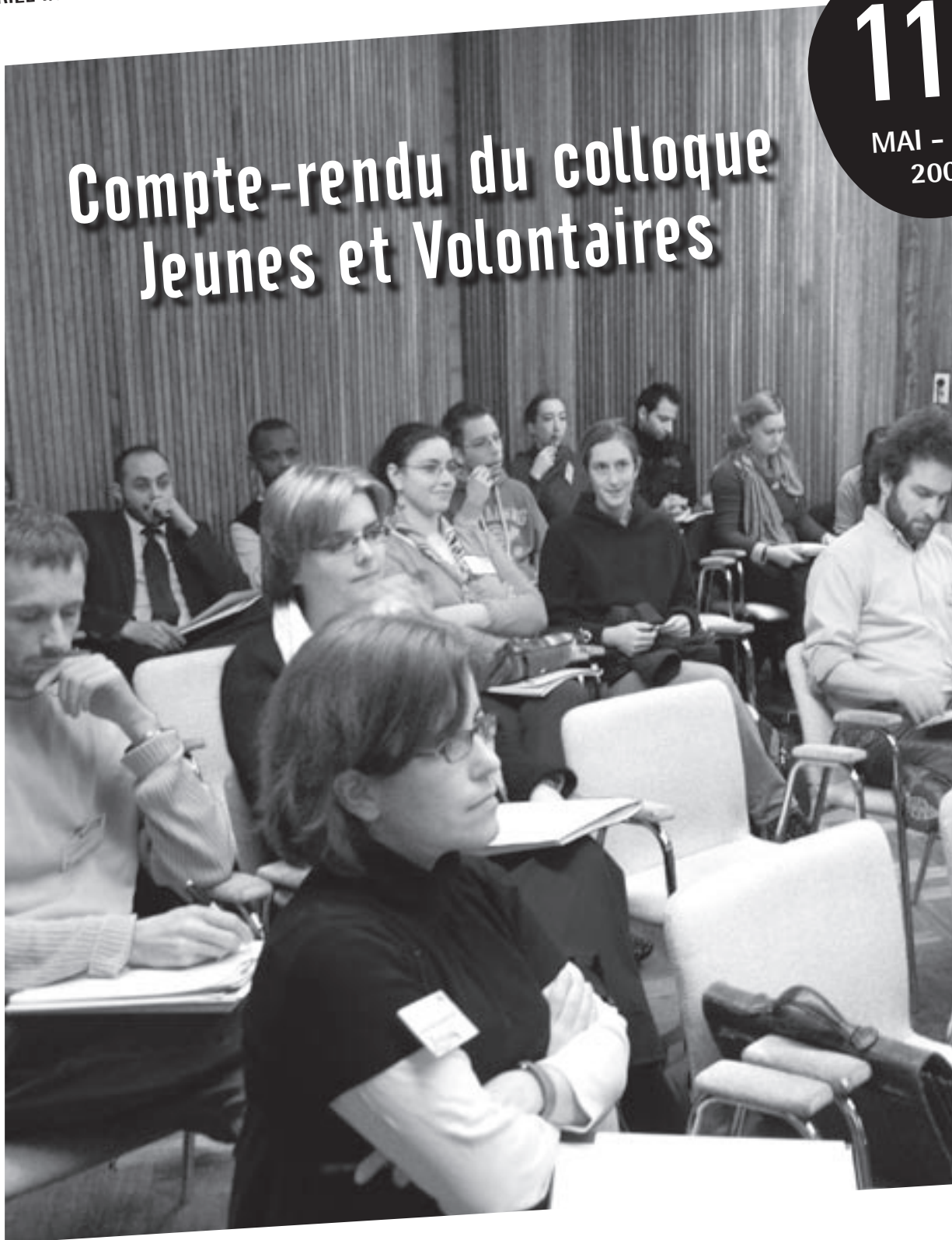
LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

113

MAI - JUIN
2009

Compte-rendu du colloque Jeunes et Volontaires



- DANS CE CORRESPONDANCE : LE COMPTE RENDU DU COLLOQUE DU 13 MARS
- OJ CHERCHENT DÉTACHÉ(E) PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC	4
CJC EN MOUVEMENT	5
● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal : évaluation du colloque</i>	6
<i>Modification du texte du ROI</i>	6
<i>Retour sur le rapport d'activités 2008 du CJC</i>	6
<i>Plan d'action 2009</i>	7
<i>Comptes 2008 – Budget 2009 – Décharge des administrateurs</i>	7
● LPJ-CJC	8
● Le mot du Conseiller théologique du CJC	8
● Tapis rouge pour les volontaires... jusqu'au siège des partis politiques	10
● Infos à relayer	13
● Revue de presse	15
POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE	19
● Assemblée générale du CJEF	19
<i>Le bureau du CJEF s'est mis au vert</i>	21
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	22
<i>Décret OJ, tu arrives</i>	22
<i>Subsides pour les locaux des OJ, ou pas ?</i>	23
<i>Soutien aux projets Jeunes</i>	23
<i>CCOJ du 29 avril</i>	23
● FESJ-CESSOC	25
● Fonds de formation du secteur socioculturel	25
● Conseil supérieur des Volontaires	26
● Un nouveau décret Accueil Temps Libre	26
● Appel à projets : sécurisation des locaux des organisations de jeunesse	27
● Volontaires... chez soi	28
● La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes	28
● Revue de presse	29

DU COTE DES ORGANISATIONS 35

● Appel aux OJ !	35
● GRATTE débarque à Namur... !	36
● Séjours proposés par GRATTE Brabant wallon	37
● GRATTE : week-end SPECIAL OLYMPICS	37
● Marc Truyens, aumônier fédéral du PATRO	38
● " Yes we can ", exposition des photos des jeunes du SIAJ	39
● Cap Guides : ensemble, même si on est différent !	40
● Volontariat d'Entraide et Amitié : nouveau look ! Nouveau regard sur la citoyenneté	40
● Communiqué de la JOC : Bavure ? Non, agression ! Non au racisme policier !	41
● Revue de presse	42

EPINGLES POUR VOUS 45

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cj.be ou correspondance@cj.be .

● Revue de presse	46
<i>Défense : Matériel militaire vendu aux mouvements de jeunesse</i>	46
<i>Charte associative</i>	47
<i>Emploi & Formation Jeunes</i>	48
<i>Large solidarité avec les sans-papiers</i>	49 - 50
<i>Signes religieux à l'école</i>	51 - 52
<i>Sexualité : un site pour les 15-25 ans</i>	53
<i>Santé</i>	54

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	5
<i>Plan triennal : évaluation du colloque</i>	6
<i>Modification du texte du ROI</i>	6
<i>Retour sur le rapport d'activités 2008 du CJC</i>	6
<i>Plan d'action 2009</i>	7
<i>Comptes 2008 – Budget 2009 – Décharge des administrateurs</i>	7
● LPJ-CJC	8
● Le mot du Conseiller théologique du CJC	8
● Tapis rouge pour les volontaires... jusqu'au siège des partis politiques	10
● Infos à relayer	13
● Revue de presse	15

ASSEMBLÉE DU CJC

L'Assemblée générale du CJC s'est réunie le jeudi 23 avril à l'Auberge de Jeunesse Jacques Brel à Bruxelles. La préparation minutieuse de l'animation de cette réunion a permis d'arriver à bout d'un ordre du jour chargé.

Nous avons accueilli deux nouveaux délégués à cette assemblée : Stéphane Houbion, nouveau Secrétaire général de Jeune Et Citoyen, ainsi que Benoît Constant, nouveau responsable national des Jeunes CSC.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC ainsi que deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre.

L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

Une telle évaluation sera dorénavant reprise dans le rapport annuel d'activités du CJC.

PLAN TRIENNAL : ÉVALUATION DU COLLOQUE DU 13 MARS

- Du point de vue **opérationnel** : 139 participants, dont la moitié du CJC et de ses OJ membres et, pour l'autre moitié, des partenaires institutionnels et acteurs politiques. Il en a été de même pour les 46 collaborateurs dont la moitié provenait du CJC et de ses OJ membres. L'événement a été bien relayé par la presse associative.
- Du point de vue du **vécu des participants des OJ** : globalement positif. L'ambiance conviviale et volontaire a été saluée ; les rencontres informelles, appréciées. Un regret : le trop peu de temps laissé à l'interactivité durant les temps formels de la journée.
- Du point de vue des **objectifs** formulés au départ : une bonne partie de ces objectifs ont été atteints (visibiliser les organisations de jeunesse ; présenter le discours du CJC sur son projet de société ; collaborer avec d'autres acteurs du secteur de la jeunesse et du monde du volontariat). Parmi les points à améliorer, il y a le dispositif participatif et la visibilité des jeunes volontaires, tant dans le contenu des exposés que dans la forme.

MODIFICATION DU TEXTE DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Face à l'absence de président/ présidente au CJC depuis de très nombreuses années, le Conseil d'Administration du CJC a, lors de l'assemblée du mois de février, proposé de modifier le texte concernant la fonction du/ de la président/e ; concernant la durée et le nombre de mandats et concernant l'âge des candidat/es à la fonction. L'assemblée a peaufiné la modification du texte concernant le critère d'âge et le nombre et la durée du mandat et a adopté cette modification. L'appel aux candidatures est lancé et nous espérons que la prochaine Assemblée puisse être électorale d'une ou d'un président/e pour le CJC.

RETOUR SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 DU CJC

Lors de l'assemblée du 19 février, les membres ont demandé d'inclure dans le rapport d'activités annuel du CJC **une évaluation, par les OJ, de l'impact de l'action du CJC sur leur travail** ou fonctionnement.

Une grille d'évaluation a été proposée aux OJ. Neuf d'entre elles ont répondu avant l'assemblée du 23 avril. Noémie Jadin en a fait la synthèse, notamment sous forme d'un tableau reflétant l'impact de l'action du CJC en leur sein.

En voici les résultats (9 réponses) :

- les formations proposées en trois modules aux cadres permanents et volontaires des OJ afin de se familiariser avec, s'orienter dans et agir sur l'environnement institutionnel complexe qui les entoure et concerne ; (citées par 7 OJ) ;

- le plan d'action triennal défini en AG du CJC et qui, depuis 2007, traite du volontariat jeune en OJ ;(cité par 7 OJ) ;
- les négociations menées autour de la réforme du décret déterminant la reconnaissance et la subvention des organisations de jeunesse (cité par 5 OJ) ;
- les services rendus dans le cadre du projet emploi : informations et secrétariat social et la Newsletter hebdomadaire, cités par 4 OJ ;
- l'outil " Responsabilité des animateurs " (cité par 3 OJ) ;
- le bimensuel Correspondance (cité par 2 OJ) ;
- les réunions des mandataires, les réunions entre le CJC et les pastorales diocésaines de la jeunesse, et le memorandum du CJC (cités par 1 OJ).

PLAN D'ACTION POUR 2009

En 2009, en CJC, nous continuerons à travailler à la valorisation de l'engagement volontaire en organisation de jeunesse (**plan triennal**) qui sera mis en évidence lors des rencontres politiques dans le cadre des élections régionales et européennes du 7 juin.

La **formation** en trois modules permettant de se retrouver dans le dédale de notre cadre institutionnel, afin de pouvoir agir et gérer notre OJ, de manière efficace, est reconduite.

Le **vademecum** du permanent d'OJ, manuel qui vise à guider concrètement le permanent d'OJ à la recherche de réponses aux questions qu'il se pose, sera édité fin 2009.

Le **site internet**, actualisé en permanence, la **Newsletter** hebdomadaire, et le bimestriel **Correspondance** restent nos supports de communication.

Les tâches de **gestion de l'équipe et du personnel, de coordination et de représentation**, notamment au niveau du secteur jeunesse (CCOJ, CJEF, FESOJ), restent plus spécifiquement du domaine du secrétaire général.

Enfin, la gestion et le suivi du projet **emploi** ainsi que le travail **administratif** et de la **comptabilité** sont assurés quotidiennement.

COMPTE 2008 ET BUDGET 2009

Les comptes d'exploitation 2008 ont été présentés et approuvés par l'assemblée. La décharge aux administrateurs a été votée. Enfin, le budget pour 2009 a été approuvé.

Rendez-vous a été donné le jeudi 18 juin pour la dernière Assemblée de l'année culturelle.

M.P.

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

Les plus attentifs parmi vous l'auront remarqué : dans le dernier numéro du Correspondance est apparu un nouveau titre dans la rubrique " CJC en mouvement " : Le mot du Conseiller théologique du CJC. Dominique Collin est notre Conseiller théologique depuis mai 2007 (voir Correspondance 102, p. 6) A notre grande joie, il a accepté de signer une rubrique régulière dans notre bimestriel.

LPJ-CJC

La dernière réunion de ce groupe a permis à chaque membre de reformuler ses objectifs par rapport à ce travail collectif. C'était donc une réunion où nous avons marqué un temps d'arrêt et de prise de recul par rapport au travail réalisé jusqu'ici. Nous avons décidé également que ce travail sur les jeunes issus de milieu défavorisé ferait l'objet d'une synthèse rédactionnelle afin de mettre en patrimoine les apports des différentes personnes qui nous ont apporté leur témoignage et leur analyse.

B.M.

LE MOT DU CONSEILLER THÉOLOGIQUE DU CJC

Il y a peu, j'ai donné une conférence à deux voix sur "Harry Potter et l'ambivalence du mal". L'autre intervenant, Jean Van Hemelrijck, est psychologue à l'ULB. C'était l'occasion de réfléchir au succès de cette saga de 7 tomes qui nous fait suivre la scolarité et la croissance d'un jeune "apprenti sorcier".

Le monde moderne issu des Lumières a fait de la raison la dimension essentielle de l'humain. Celui-ci doit pouvoir se tenir dans le monde en faisant un bon usage de cette raison qui lui permet de penser le vrai et de faire le bien. Les croyances religieuses, l'univers imaginaire et merveilleux étant relégués au rang de mythes ou d'histoires à dormir debout. Le XXe siècle a apporté de nombreux démentis à cette vision du progrès de la raison : les guerres mondiales, les génocides et autres barbaries ont sérieusement mis à mal la vision d'un humain raisonnable. Déjà, les penseurs du soupçon, Marx, Nietzsche et Freud avaient révélé l'envers de la raison : les structures de l'économie, des valeurs et de l'inconscient montrent un humain plus ambivalent qu'il n'y paraissait.

Aujourd'hui, en ces temps que nous appelons, faute de mieux, "postmodernes", la nostalgie d'un "réenchâtement du monde" réapparaît dans de nombreuses formes

culturelles comme la littérature ou le cinéma. Le succès de "Harry Potter" n'échappe pas à ce phénomène. Le monde du merveilleux, de la fiction et de l'imaginaire n'est pas une régression par rapport à la raison, mais son nécessaire déploiement dans des formes qui racontent l'existence sans l'inscrire trop rapidement dans des concepts ou des normes. Les enfants, les jeunes comme les adultes ont besoin de lire des intrigues et des récits qui fonctionnent comme des symbolisations de ce que le grand poète Rainer Maria Rilke appelait "*se tenir au difficile*", c'est-à-dire à la vie ordinaire elle-même. Oui, nous avons besoin de récits qui nous permettent de mieux nous confronter à la réalité qu'est la vie. C'est malheureusement ce que le christianisme a perdu depuis quelques siècles : s'étant mis au service de la raison discursive, il a perdu - en grande partie - sa capacité d'éveiller un *Autre* du monde. Non pas un arrière-monde (comme l'aurait dit Nietzsche, un imaginaire de consolation pour ceux qui craignent de mourir), mais la *possibilité* pour notre monde réel d'être autre, différent. La Bible joue pleinement son rôle quand elle nous fait lire la possibilité du surgissement fécond d'autres manières d'exister comme humains. Les textes bibliques ne nous enseignent quasiment rien sur Dieu, mais ils nous introduisent dans une intrigue symbolique qui donne à vivre autrement. L'ambivalence n'en est pas absente : dans la parabole *du bon grain et de l'ivraie*, la mauvaise semence (zizanie en grec) est semée par-dessus le bon grain et tous les deux doivent se développer ensemble jusqu'à ce que la croissance et la fécondité du bon grain apparaisse plus grande que l'autre... Harry Potter fait également un long chemin pour découvrir sa parenté avec le mal - Voldemort - : cette découverte est bénéfique car elle "énergise" son combat contre ce qui tue l'amour et la générosité du don.

La croissance d'un être humain demande une synergie entre deux types de *logique* (Logos en grec veut dire "raison", "parole") : celle de type scientifique qui cherche à comprendre sans prétention infaillible l'objectivité des choses et celle de type symbolique qui cherche à relier les êtres à des possibilités d'existence qui font sens et qui dilatent sa liberté intérieure. Cette dernière logique requiert une parole poétique qui défait l'ordre commun des choses pour les envisager autrement. Une telle fonction politique de la *parole poétique* manque beaucoup aujourd'hui. Belle invitation à remettre sans cesse dans nos O.J. de la parole qui relie et délie en même temps.

D.C.

Avec le précédent « Correspondance » vous avez reçu la brochure « Elections du 7 juin 2009, tapis rouge pour les volontaires » qui vous exposait notamment le projet de société construit avec les jeunes des OJ du CJC. C'est ce texte qui sert de référence au CJC pour porter la parole des jeunes auprès des candidats aux élections.

Sur le site www.tapis-rouge.be un compte-rendu détaillé de ces quatre rencontres.

TAPIS ROUGE POUR LES VOLONTAIRES ... JUSQU'AU SIÈGE DES PARTIS POLITIQUES !

Une délégation du Conseil d'Administration du CJC a fait la tournée des quatre partis politiques démocratiques et rencontré des candidats en pleine campagne. Un seul objectif : leur faire prendre des engagements concrets sur ce qu'ils comptent faire pour les jeunes pendant la prochaine législature. Trois axes de discussion : dérouler le tapis rouge aux jeunes volontaires, permettre le développement de l'emploi dans les OJ, améliorer les rapports entre les citoyens et les pouvoirs publics. Pour l'heure, faisons un petit bilan des engagements.

SOUTENIR ET VALORISER LES JEUNES VOLONTAIRES, LES POLITIQUES S'ENGAGENT

Lors de nos rencontres, nous avons voulu mettre en avant les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions positives et qui profitent à la société, en lien avec notre campagne « tapis rouge pour les volontaires ». Nous avons donc invité les politiques à encourager le développement de l'engagement volontaire à plusieurs niveaux.

Des jeunes volontaires qui se forment, c'est une plus value pour leur action, pour eux mais également pour la société. Les partis l'ont bien compris et se sont engagés à soutenir davantage **les formations des animateurs et cadres des OJ** en ce qui concerne les subventions. Cependant, les avis diffèrent sur la façon de réviser les conditions de subvention des formations. Certains (MR, cdH, ECOLO) sont prêts à aller plus loin que d'autres (PS).

Sur d'autres thèmes, il y a des convergences même si des nuances apparaissent, souvent en fonction de conceptions philosophiques. Tous les partis sont d'accord pour favoriser **l'accès des OJ aux bâtiments publics** et notamment scolaires en Communauté française, mais chacun aborde les choses à sa façon : articuler l'action publique (MR), ne pas raboter l'autonomie des pouvoirs locaux (PS), lever les freins à la collaboration (ECOLO), garantir l'autonomie des associations qui utilisent ces bâtiments (cdH). Tous voient par ailleurs le projet « **2011, année européenne du volontariat** » comme une opportunité, mais chacun à des niveaux différents : pour l'information et la promotion du volontariat (PS), pour le travail en réseau à l'échelle européenne (MR), pour le travail sur la citoyenneté européenne avec des CRACS (ECOLO), pour faire avancer des dossiers concrets transversaux comme le congé citoyenneté (cdH).

Enfin, sur **le centre de prêt de matériel de Naninne**, les avis divergent, mais tous les politiques ont bien compris que nous n'étions pas satisfaits de la qualité et de la quantité du matériel mis à disposition et encore moins de l'organisation des prêts.

On note également quelques bonnes idées comme donner aux OJ l'accès au fonds UREBA (ECOLO, cdH).

Fonds public pour faire des économies d'énergie dans les bâtiments nationaux, régionaux et locaux.

ET CÔTÉ FACE, SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LES OJ

Pour permettre aux volontaires de se consacrer à leurs actions en disposant des ressources nécessaires à celle-ci, en étant soutenu par la structure ou sans souffrir des contraintes administratives qui pèsent sur l'organisation, un encadrement professionnel est nécessaire. Mais les ressources des associations ne sont pas sans limites et tout l'argent consacré aux travailleurs ne peut plus l'être à des projets. C'est pour cela que les OJ demandent davantage de soutien pour l'Emploi dans le secteur.

Tous les partis sont d'accord sur le fait qu'il faut rééquilibrer les subventions dont bénéficient les OJ pour l'Emploi dans un nouveau Décret subventionnant l'Emploi dans le secteur socioculturel, qui sera négocié fin 2009. Certains partis vont même plus loin en disant qu'il faut plus d'emplois subventionnés dans les OJ (MR, ECOLO, cdH).

A noter, tous les partis se sont engagés à faire davantage de synergies sur ce dossier entre les niveaux de pouvoir et en particulier avec les Régions, qui sont compétentes pour les politiques d'Aide à l'Emploi. S'ils concrétisent leurs idées, cela devrait grandement faciliter les choses.

EN BON CRACS, PLAIDER POUR DE MEILLEURES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Les relations avec les pouvoirs publics ne sont pas toujours roses dans les OJ. Tracasseries administratives, manque de visibilité sur les procédures et critères appliqués, incohérence, clientélisme,... autant de choses qui peuvent rendre l'action de terrain bien compliquées. Nous avons donc plaidé pour qu'on améliore les choses du côté des pouvoirs publics, notamment par plus de cohérence dans l'action publique et en donnant des outils aux citoyens pour comprendre ce qui se passe.

Ceux-ci avaient pris le temps d'écrire des questions qu'ils ont déposées dans une boîte à messages et nous tenions à ce que cette démarche soit utile, et même plus, valorisée.

Les politiques sont reparti avec des devoirs à faire puisque les trois autres questions des jeunes leur ont été transmises et qu'ils se sont engagé à y répondre. Les réponses seront prochainement mises en ligne sur le site www.tapis-rouge.be

Les partis ont entendu notre appel et se sont engagés à plus de transparence, un meilleur suivi des dossiers et à une simplification des démarches administratives. Ces principes, et d'autres comme l'égalité de traitement, sont développés dans la Charte associative que les Gouvernements des Communautés et Régions ont écrit sous cette législature. PS, cdH et Ecolo mettent donc un point d'honneur à ce que ce texte soit mis en œuvre sous la prochaine législature et soit décliné au niveau communal.

On notera également certaines idées intéressantes comme : attribuer les compétences « Enfance », « Jeunesse » et « Aide à la Jeunesse » à un seul Ministre pour plus de cohérence (cdH), travailler de concert avec l'Administration pour que les Décrets votés soient appliqués dans l'esprit de la loi (Ecolo), organiser un financement durable et équitable des projets selon des critères clairs (MR), travailler à la diminution de l'arbitraire et à l'économie du temps de chacun (PS).

Une proposition à suivre : le plan « 15-25 » du cdH qui veut augmenter le soutien, l'insertion et la qualité de vie des jeunes en décroissant les politiques pour les centrer autour des jeunes comme acteurs (CRACS).

LES QUESTIONS DES JEUNES, CRACS DEDANS

Pour clôturer chaque rencontre, nous avons interpellé les représentants des partis grâce aux questions posées par des jeunes lors du colloque « Jeunes et Volontaires » du 13/03/2009. Ces questions abordaient le thème du volontariat sous des angles divers : soutien aux projets volontaires, dépolitisation de l'engagement, logique de changement social, cadre du volontariat.

La franchise de ces propos non négociés ont un peu désarçonné les politiques mais tous ont eu à cœur de répondre sans langue de bois, en restant fidèles à leurs principes.

D.V.

INFOS À RELAYER

EXPOSITION PERMANENTE SUR LE CARDINAL CARDIJN ET L'HISTOIRE DE LA JOC

Le 19 avril, la paroisse de Laeken a inauguré une exposition permanente sur la vie et l'œuvre du Cardinal Joseph Cardijn, fondateur de la JOC/KAJ et de la JOCF/VKAJ et instigateur du mouvement jociste au niveau mondial. L'exposition est accessible tous les jours (sauf le lundi) de 14h à 17h à l'Eglise Notre Dame de Laeken où est enterré Cardijn (accès : métro Bockstael). Entrée libre.

Infos :

jacques.hanon@skynet.be
02/ 427 89 13 ;
pol.gnauts@compagnet.be
02/ 508 88 76

SUR LES PAS DE ST. PAUL EN TURQUIE ET EN CAPPADOCE

Du 9 au 21 août 2009, venez découvrir la côte d'Anatalya, les vestiges romains de Pergé et d'Aspendos, parcourir les textes de Saint Paul en randonnée dans les Monts Taurus, puis contempler le Lac enchanteur d'Egdir. En Cappadoce, découvrons ensemble certains Pères de l'Eglise et la richesse des icônes. Randonnées, prière personnelle, partages, visites, un séjour inoubliable dans une nature splendide

Animateurs :

Xavier Léonard sj et Eric Vollen sj.
E-mail xavier.leonard@lapairelle.be
GSM 0474/45 24 46

CHANTIERS " ADOS " DES COMPAGNONS BATISSEURS

Le programme des chantiers internationaux " ados " s'adresse à deux tranches d'âge de jeunes : les moins de 18 ans et les plus de 18 ans. Aucune compétence particulière n'est requise pour la participation à un chantier international de jeunes bénévoles. Il faut juste être prêt à donner de son temps pour une association qui en a besoin. Dès cet instant, le chantier offre la possibilité de rencontrer des jeunes des quatre coins de la planète, de voyager différemment, de découvrir le monde avec d'autres yeux et de se rendre utile en se découvrant et en découvrant les autres.

Infos et programme 2009 :

tél. 084/31 44 13
e-mail :
departure@compagnonsbatisseurs.be
www.compagnonsbatisseurs.be

HORIZONS POUR TES VACANCES

L'édition 2009 de cette brochure du Réseau Jeunesse Ignatien vient de paraître. Elle propose, comme chaque année, des activités très variées pour les jeunes de 6 à 35 ans, principalement pendant les vacances d'été : pèlerinages, vacances découverte d'autres cultures, randonnées à pied ou à vélo, camps spécifiques pour les jeunes de 6 à 18 ans ... Elle contient également les informations concernant les activités ayant lieu durant l'année et qui partagent avec celles de l'été, le souci de la convivialité, du partage, de la fête avec la recherche de Dieu, la prière, la culture, l'engagement social, la nature et le sport.

Renseignements :

Réseau Jeunesse,
rue Marcel Lecomte 25, 5100 Wépion
Tél. 081/46 81 48 ou 0474/45 24 46
secretariat@reseaujeunesse.be ;
www.reseaujeunesse.be

Le Cefoc, Centre de formation Cardijn est une association d'éducation permanente reconnue par la Communauté française. Y sont développées des formations pour des adultes issus ou solidaires des milieux populaires. Et ce, dans le monde du travail, les paroisses, les quartiers, les villages, les associations ou les cités. Ces différentes formations proposent de s'interroger sur le sens de la vie et de réfléchir au "comment vivre ensemble" de manière citoyenne, dans une société plus démocratique et plus solidaire.

*Renseignements et inscriptions :
Cefoc asbl, Rue Saint-Nicolas, 84
à 5000 Namur.
Tél/Fax 081/23 15 22*

●●● PROCHAIN WEEK-END DE FORMATION DU CEFOC

Les 13 et 14 juin 2009 :

Développement durable : liberté et contrainte.

Les citoyens trient davantage leurs déchets, les pouvoirs publics proposent des primes à la construction visant les économies d'énergie, les entreprises automobiles s'engagent à fabriquer des voitures moins polluantes, des consommateurs achètent " bio ". Mais cet appel à la responsabilité et à l'initiative " libre " des acteurs et des citoyens est-il suffisant pour faire face à ce qui menace l'ensemble de l'humanité ? Les décisions à prendre en matière de développement durable doivent-elles être confiées seulement au bon vouloir des individus ou nécessitent-elles des contraintes imposées à tous par les décideurs politiques ?

●●● Quelles conséquences auraient ces nouvelles contraintes pour ceux qui ont peu de moyens et qui vivent déjà dans une sobriété obligée ?

Courriel info@cefoc.be

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'ACTION DES JEUNES BÉNÉVOLES

MOTS-CLÉS

CJC (Conseil de la jeunesse catholique)

Volontariat

Le 13 mars 2009, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC)¹ organisait un colloque sur le thème « Jeunes et Volontaires, motivations des jeunes et engagements associatifs ». Objectif : donner une visibilité et une considération aux jeunes volontaires.

Animateurs et cadres en mouvements de jeunesse ou en plaines, participants ou organisateurs d'ateliers de solidarité, de montage vidéo ou de sensibilisation à la participation citoyenne et militante... Que l'on recherche une expérience « socialement responsable », l'acquisition de nouvelles compétences ou bien un perfectionnement individuel, il y a autant de manières de s'engager qu'il y a de volontaires.

En Belgique, 17 % de la population exerce une activité volontaire. Autrement dit : un million et demi de personnes. Et parmi elles, un bon paquet de jeunes de 7 à 35 ans qui, chaque semaine, donnent de leur temps à des projets collectifs. Constituant la graine de l'activité associative, les jeunes volontaires restent souvent méconnus, peu pris en considération dans les programmes politiques, les médias ou les analyses scientifiques.

Fort de ce constat et pour palier les lacunes, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) et ses 17 organisations membres ont organisé, le 13 mars 2009, le colloque « Jeunes et volontaires ». Plus de 150 professionnels et bénévoles des Organisations de jeunesse, des Centres de jeunes, de l'Enseignement de la Communauté française et d'autres acteurs du monde de la jeunesse ou du volontariat se sont rassemblés à Bruxelles. Objectif : permettre de faire émerger et de définir les apports particuliers de l'engagement des jeunes dans leur développement personnel mais également dans la construction d'une société plus juste.

Cette journée a été animée par une trentaine de collaborateurs : acteurs de terrain, intervenants académiques, animateurs et rapporteurs d'ateliers, responsables politiques. Au travers d'ateliers interactifs, ils ont échangé sur les spécificités de l'engagement volontaire des jeunes : valeurs, motivations, projets de vie, reconnaissance et valorisation de cet engagement.

Premier constat : le volontariat des jeunes se porte bien. Si le secteur associatif s'est professionnalisé et des emplois salariés sont venus soutenir l'action des premiers volontaires, les jeunes pousses restent un socle indissociable de l'activité volontaire. Et constituent l'un de ses

viviers le plus actif, à côté des trentenaires et des quadragénaires, légèrement plus nombreux à s'engager. Selon un rapport présenté par le CJC sous forme de « radiographie », ils seraient 300 000, regroupés au sein de 89 organisations de jeunesse en Communauté française, à s'engager bénévolement. Les jeunes volontaires seraient en majorité des étudiants et des diplômés du supérieur. « Il y a peu de demandeurs d'emploi : les volontaires sont donc des personnes qui peuvent se permettre de s'investir bénévolement... », précise le rapport. Toutefois, certaines organisations de jeunesse du CJC sont composées de publics issus de milieux économiques ou sociaux plus défavorisés. D'où une série de questions restées ouvertes au terme du colloque : est-ce à cause d'un problème de ressources que le jeune chômeur ne s'engage pas ? Ou à cause d'un réseau social plus restreint ? Ou encore à cause des politiques d'activation et par peur des sanctions de l'Onem ?

Une « école de vie »

Ce colloque est la première action de la campagne « Tapis rouge pour les volontaires » que mène le CJC durant toute l'année 2009. Son but ? « Reconnaître et valoriser les jeunes acteurs du volontariat », explique Dominique Vitry du CJC. « Car si certaines de leurs actions sont visibles, les bénévoles sont par essence discrets. Et ils restent encore plus difficiles à cerner et à reconnaître s'ils sont jeunes... Or leur engagement est profond et multiple. » Avides de « supplément d'âme », plus ouverts à l'extérieur, les jeunes multiplient les expériences et s'engagent de plus en plus durablement.

« La motivation n'a jamais été aussi forte chez les jeunes, quoi qu'en disent les médias qui préfèrent refléter des clichés négatifs à leur égard... En réalité, de plus en plus de jeunes acteurs s'impliquent, aussi bien sur le terrain que dans les centres de décision », souligne Dominique Vitry. Et si d'aucuns s'obstinent à voir, dans le volontariat, un mode éculé en inadéquation avec la « valeur travail », le CJC en dresse un constat positif, voire militant : « Le volontariat, c'est une véritable "école de vie", un apprentissage non-formel qui, par son enjeu collectif, les interactions avec les autres générations et son ancrage démocratique, contribue à faire les citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires de demain », conclut Dominique Vitry.

1. CJC, rue de la charité, 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 230 32 83 – courriel : cjc@cjc.be – site : www.cjc.be

VOIR AUSSI

AÉchos n°262 :
Service citoyen : un modèle émerge par la base

par
Rafal Naczyk

JEUNE ET ENGAGÉ, ÇA EXISTE ?

En Communauté française, plus de 300.000 jeunes s'engagent, chaque semaine, dans des projets collectifs comme bénévoles ou militants. Dans une démarche de reconnaissance et de soutien de ce volontariat, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) leur déroule le tapis rouge. Deuxième et dernier volet de notre série consacrée au volontariat en Belgique.

L'objectif des organisations de jeunesse est de mener des projets collectifs avec des groupes de jeunes dans une démarche citoyenne et politique. Nonante pour cent de leurs membres sont des volontaires. Toutes ces organisations jouent un rôle important en expérimentant avec les jeunes des principes tels que la démocratie participative, la confiance a priori dans leurs capacités, l'éducation par l'action et l'ouverture aux autres et au monde. Sans le bénévolat, aucune organisation de jeunesse ne pourrait survivre.

En 2007, le Conseil de la jeunesse catholique (CJC) a constaté que les jeunes s'engageaient de moins en moins dans les structures des organisations de jeunesse traditionnelles. Il a donc décidé de lancer un plan d'action sur trois ans afin d'encourager l'engagement des jeunes. *«Tout d'abord, nous avons rencontré les organisations de jeunesse afin d'évaluer la situation»,* explique Mathieu Brogniet, chargé de projets au CJC. Il en ressort que l'engagement des jeunes change. Actuellement, les jeunes s'engagent moins dans une structure à long terme. Ils s'investissent davantage en fonction du projet concret porté par une organisation, qu'en fonction de l'idéologie de celle-ci. *«Après les constatations, l'heure était à l'action: Depuis mai 2008, nous nous sommes attelés au lancement de la campagne "Tapis rouge pour les volontaires" qui se compose de trois volets: l'organisation d'un colloque sur le thème "Jeunes et volontaires. Motivations des jeunes et engagements associatifs", la publication d'un cahier de revendications destiné aux responsables politiques dans le cadre des élections régionales de juin 2009, et la diffusion d'un outil pédagogique à l'attention des organisations de jeunesse»,* ajoute Mathieu Brogniet.

Le colloque s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse et fut l'occasion, pour de nombreux participants, d'échanger leurs expériences personnelles. Cet événement montre bien que l'engagement des jeunes est toujours un thème d'actualité et que les organisations se remettent en question afin de coller aux réalités de leur public.

Différents aspects du bénévolat chez les jeunes ont été étudiés et le bilan de cette journée de réflexion permet d'y voir plus clair sur les changements et les enjeux du volontariat. Vincent Gengler, président de la Plate-forme francophone du volontariat, explique que l'engagement des jeunes est différent: *«Il est plus autonome et plus prenant. Les jeunes pratiquent le zapping, c'est-à-dire que si l'organisation ne leur plaît pas, ils changent. Ils veulent agir vite, avoir des résultats concrets. Ils leur faut des objectifs précis à court terme.»*

Le bénévolat des jeunes existe de différentes manières: certains se définissent comme volontaires et d'autres comme

militants. Les mouvements de jeunesse comme le scoutisme ou le Patro sont généralement mis dans la catégorie de l'amusement et du loisir. La mission pédagogique de ces mouvements est souvent sous-estimée. Ce débat est délicat car l'éducation des enfants se fait par le biais de jeux, et donc de l'amusement. Pour Benoît Constant, responsable national des Jeunes CSC, la différence entre le volontaire et le militant se trouve sur le terrain de la revendication: *«Les animateurs dans les mouvements de jeunesse n'ont pas comme objectif premier de changer la société, même si leur action porte un certain nombre de valeurs qui y contribuent. Ils se donnent une mission éducative. Les militants qui sont dans des organisations de jeunesse, ont une volonté d'informer d'autres jeunes, de leur proposer de s'éduquer ensemble, mais également de contester la société et de proposer des alternatives solidaires pour plus de justice sociale. Les militants se situent dans une démarche politique. Les volontaires sont, eux, le plus souvent dans une démarche citoyenne.»*

Quels sont les facteurs qui incitent les jeunes à s'engager? Selon Nicolas Görtz, étudiant et secrétaire général de la Fédération des étudiants francophone, *«les jeunes doivent être motivés par un intérêt collectif et individuel pour s'engager. Une organisation doit jouer sur l'importance du groupe, du projet collectif. L'encadrement d'une organisation doit donner envie de s'engager. Ensuite, la notion de plaisir personnel et la motivation à relever des défis ne dépendent que des jeunes. Mais elles sont indispensables pour donner de son temps bénévolement.»*

Certaines organisations proposent l'instauration d'un service citoyen en Belgique. Gaëtane Mangez, coordinatrice de la Plate-forme pour le service citoyen, souhaite donner l'opportunité à tous les jeunes de se consacrer à temps plein, pendant quelques mois, à des projets d'utilité collective: *«Ce service offrirait aux jeunes une formation citoyenne et un accompagnement au projet professionnel. Il valoriserait un brassage social et culturel et délivrerait un certificat valorisant les compétences et savoirs acquis.»* Ce genre de projet suscite de nombreuses questions, notamment celle de la frontière entre le bénévolat, le stage et le travail. Celle de l'engagement aussi: l'engagement ne peut exister que s'il est réellement volontaire...

Les projets foisonnent et les formes d'engagement se multiplient. Cette créativité permet à un plus grand nombre d'y trouver son compte et de participer à l'organisation de notre société en fonction de ses convictions, de ses sensibilités et de sa disponibilité. L'engagement a encore de beaux jours devant lui... ● B.M.

« TAPIS ROUGE POUR LES VOLONTAIRES ! »



Le colloque « Jeunes et volontaires »¹, qui a eu lieu le vendredi 13 mars, s'inscrit dans la campagne menée par le CJC en 2009 « Tapis rouge pour les volontaires ! »

Il a réuni des professionnels de la jeunesse et du volontariat : cadres bénévoles, permanents, responsables nationaux des Organisations de Jeunesse, ... Ceux-ci ont pu croiser leurs expériences et réfléchir ensemble aux différents aspects du volontariat des jeunes.

Lors de cette journée, les participants ont également eu l'occasion d'interpeller les responsables politiques trois mois avant les élections pour prendre connaissance de leurs propositions politiques sur ces sujets.

par Julie FRANCOIS²

Le volontariat, un projet de société par et pour les jeunes.

L'engagement volontaire forme les jeunes à devenir des CRACS (Citoyen Responsable, Actif, Critique et Solidaire). Il apporte des compétences et des valeurs aux jeunes : l'autonomie, la responsabilité, l'innovation, ...

En quoi les jeunes participent-ils à un projet de société via leur engagement volontaire ?

Jacques Defourny, professeur d'Economie à l'Université de Liège, pense que la vraie question du projet de société dans le volontariat porte surtout sur le regard que le jeune aura sur ses années de volontariat, s'il peut se dire que ce qu'il y a vécu est porteur d'autre chose par rapport à la société.

Le volontariat est réellement porteur de valeurs qui ne vont pas dans le sens de l'air du temps.

C'est un espace de gratuité où la rémunération se fait en termes de sens et d'épanouissement de soi ; un espace où on apprend l'esprit d'entreprise, l'audace, la créativité, la prise de risque ; un lieu d'apprentissage du sens de l'intérêt collectif, aujourd'hui bafoué par le sens de l'intérêt personnel à tout prix, un lieu où on apprend à faire cause commune autour d'un objectif commun.

C'est véritablement un espace de production de bien être pour toute la société. 200.000 heures par semaine de travail bénévole sont réalisées dans les mouvements de jeunesse !

Selon Jacques Defourny, la crise actuelle mène à penser que le volontariat est une forme moderne d'objection de conscience envers la société capitaliste en crise.

S'engager aujourd'hui : les domaines d'action et les différentes modalités de l'engagement.

Qui sont les jeunes volontaires d'aujourd'hui, pourquoi et comment s'engagent-ils ?

On remarque en général que pour que les jeunes s'engagent il faut de l'action physique, une régularité (d'horaire ou de lieu), un encadrement (au début en tout cas), et une valorisation du jeune.

D'après **Olivier Servais**, anthropologue et historien – selon qui les raisons de l'engagement des jeunes sont les relations humaines, l'appartenance à un collectif, la responsabilisation, la reconnaissance, la régulation par les pairs, ... – c'est la dimension relationnelle du bénévolat qui est fondamentale.

La notion d'institution de l'engagement, que l'on retrouvait chez le militant lourd qui contribuait au changement de la société non pas seul mais via le mouvement, bascule aujourd'hui vers un engagement relationnel, où le militant souple agit sur son environnement et détermine les règles du jeu.

Reconnaissance et valorisation des jeunes volontaires

Anne-Marie Dieu, collaboratrice de recherche à l'Université de Liège en management et gestion des ressources humaines, distingue trois sources de reconnaissance et de valorisation d'un bénévole : directement par les bénéficiaires de son action, par les autres membres de l'association et enfin par les personnes extérieures.

La plupart des volontaires s'accordent sur la nécessité de cette reconnaissance extérieure – politique et supra organisationnelle.

Ils estiment qu'il faudrait reconnaître ce qui fonctionne déjà, au lieu de vouloir y rajouter de nouvelles contraintes légales.

Interpellation politique : L'avenir du volontariat jeune.

Les candidats aux élections ont confronté leurs idées à celles du projet de société que nous défendons. Des intervenants de la société civile les ont interpellés sur différents thèmes.

Vincent Gengler, Président de la Plateforme francophone du volontariat, leur a demandé comment ils voyaient le volontariat dans les associations, sous forme de coup de gueule et de coup de cœur.

Catherine Fonck, cdH, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en Communauté française.

▣ J'en ai ras le bol d'entendre dire « le bénévolat tue l'emploi », je considère le bénévolat comme un épanouissement et aussi une plus value sur un CV.

▣ Mon coup de cœur : la charte associative, qui renforce notamment les moyens destinés à soutenir l'action décentralisée des associations.

Dominique Dufourny, députée MR au Parlement bruxellois et Echevin à Ixelles.

▣ Il y a eu trop de législation dans le monde associatif en très peu de temps il est donc très difficile de s'y retrouver.

▣ Mon coup de cœur : les espaces de démocratie participative tels que le Parlement Jeunesse, en place depuis 13 ans.

Christos Doulkeridis, Président du Parlement francophone bruxellois et député Ecolo à la Région de Bruxelles Capitale.

▣ Il ne faut pas pénaliser les personnes qui s'engagent de façon volontaire dans une association (par exemple à l'ONEM où on n'accepte pas que l'on soit chômeur et volontaire).

▣ Mon coup de cœur : Je souhaiterais accorder l'indépendance des moyens et la stabilisation du système de financement des associations.

Carlos Crespo, conseiller en charge des matières « jeunesse » auprès du Ministre Marc Tarabella (PS).

▣ Je suis contre la société de consommation où le profit est une fin en soi. On peut rentrer dans une optique de transformation de la société.

▣ Je suis pour le non-marchand qui est entrain de monter en puissance et qui a beaucoup de valeur ajoutée.

Etienne Michel, Directeur général du SeGEC, souligne deux réalités : les écoles et les O.J. forment des CRACS mais elles ne sont pas seules, elles évoluent dans un environnement institutionnel complexe. Il est nécessaire de leur assurer une stabilité législative pour qu'elles puissent fonctionner efficacement.

Dominique Dufourny estime qu'une mesure qui pourrait être généralisée à toutes les communes serait la mise à disposition de locaux pour les activités locales

jeunes et une stabilité des normes pour que les subsides deviennent récurrents et pour assurer la continuité des projets. **Carlos Crespo** et **Catherine Fonck** soulignent l'importance de soutenir la complémentarité entre écoles et associatif. **Christos Doulkeridis** estime lui que si on veut permettre à tous les jeunes d'avoir une vie associative il faut corriger les inégalités sociales au sein même de l'enseignement.

Bernard Fauville, représentant du secteur des maisons et centres jeunes, évoque une perception négative que le monde adulte a des jeunes, une véritable peur des jeunes.

Dominique Dufourny estime qu'on stigmatise les actes négatifs des jeunes mais qu'on met de côté les points positifs. **Christos Doulkeridis** et **Carlos Crespo** ajoutent que la population est influencée par les actes médiatisés qui donnent une impression d'insécurité, mais que les projets citoyens portés par les jeunes ne sont pas mis en lumière parce qu'ils ne « se vendent pas ». **Catherine Fonck** dénonce ce phénomène de « stigmatisation » de notre société.

Brice Many, Secrétaire Général du CJC, souhaite connaître les mesures que nos élus prendraient s'ils devenaient Ministre de la Jeunesse.

Catherine Fonck s'attellerait à concrétiser le nouveau Décret à tous les échelons. Elle estime que le budget alloué aux O. J. en Communauté française (1,7 millièmes du budget total) est en deçà des besoins sociétaux.

Christos Doulkeridis soutient le service civil citoyen, un moyen pour les 18-25 ans d'exercer une activité volontaire, rémunérée et utile à la société. **Dominique Dufourny** développerait la participation des jeunes dans les communes en leur attribuant plus de moyens financiers. **Carlos Crespo** estime qu'il faut une concertation avec les Ministres régionaux de l'Emploi pour construire un plan d'aide à l'Emploi dans les O.J.

De toutes les discussions qui ont pris place, durant ce colloque, sur les différents aspects du volontariat des jeunes, on peut retirer une unanimité sur l'importance et la plus value du volontariat pour la société.

L'expérience du volontariat jeune est fondateur des engagements futurs. Les compétences des acteurs sont transférables dans d'autres lieux : créativité, autonomie, responsabilité, ...

Il faut reconnaître et soutenir les jeunes volontaires car on a besoin d'eux pour donner de l'envergure aux actions des organisations, pour leur donner du sens.

Le CJC défend ses positions dans un mémorandum qui récapitule toutes les propositions concrètes.

Mises en œuvre par des mesures politiques, elles pourront changer concrètement la réalité quotidienne des O.J. et de leurs jeunes volontaires.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

● Assemblée générale du CJEF	19
<i>Le bureau du CJEF s'est mis au vert</i>	21
● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse	22
<i>Décret OJ, tu arrives</i>	22
<i>Subsides pour les locaux des OJ, ou pas ?</i>	23
<i>Soutien aux projets Jeunes</i>	23
<i>CCOJ du 29 avril</i>	23
● FESQJ-CESSOC	25
● Fonds de formation du secteur socioculturel	25
● Conseil supérieur des Volontaires	26
● Un nouveau décret Accueil Temps Libre	26
● Appel à projets : sécurisation des locaux des organisations de jeunesse	27
● Volontaires... chez soi	28
● La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes	28
● Revue de presse	29

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJEF

L'AG du 21 avril était précédée par une **Assemblée générale du CRIJ** (Comité des Relations Internationales de Jeunesse) qui s'est déroulée en deux parties.

Première partie : la transition vers le CJCF

Cette AG devait prendre la décision de modifier les statuts du CRIJ pour que l'asbl puisse correspondre en tous points aux critères du décret instaurant le Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française, le CJCF. En effet, celui-ci sera une asbl agréée par la Communauté Française. Le Conseil d'Administration du CRIJ a donc

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse.

Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (86 OJ).

La troisième rencontre débat organisée dans le cadre du projet " Yes, Youth can " se passait à Bruxelles, elle mettait en présence des jeunes, des acteurs des secteurs jeunesse et des hommes et femmes politiques. La participation fut clairsentée mais aux dires des personnes présentes, les débats étaient très intéressants.

réfléchi à toute une série de mesures transitoires. La modification des statuts n'a pu être décidée le 21 avril car l'ordre du jour ne comprenait pas ce point. Dès lors, il a été décidé de convoquer une nouvelle AG le 6 mai.

L'appel à candidatures et l'élection des membres du nouveau CJCF se fera entre juin et novembre 2009. Une large campagne de communication doit permettre de faire connaître le Conseil et de recevoir des candidatures pour en être membre. Ensuite, dans un second temps, une procédure internet doit permettre de voter pour les candidats de son choix. Enfin, une grande assemblée instituante confirmera la composition de l'AG et celle-ci procédera à l'élection du Conseil d'Administration.

Tout ceci demandera encore beaucoup de travail aux uns et aux autres, n'en doutons pas.

Seconde partie : la dynamique formelle d'un AG ordinaire

Dans ce cadre, le rapport d'activités ainsi que les comptes de l'asbl ont été présentés et approuvés. L'AG a pu constater que le résultat 2008 n'était pas très bon sur le plan financier. Toutefois, cela ne met pas en difficulté le CRIJ ou le CJCF du futur.

Le budget et le plan d'actions 2009 ont également été approuvés par l'Assemblée Générale.

Dans la foulée de l'AG du CRIJ, le CJEF a tenu son Assemblée Générale.

Les échanges ont été très marqués par la campagne électorale. En effet, l'AG a évalué l'action " Yes, Youth can " qui visait à organiser trois débats à Liège, Charleroi et Bruxelles sur les thématiques développées dans le memorandum du CJEF. Le succès a été très mitigé au niveau de la participation. Il est clair qu'à l'avenir, il faudra s'y prendre autrement pour que des débats de ce type se tiennent dans un contexte qui soit différent de l'anonymat qu'ont connu ces rencontres. Néanmoins, la qualité de ce qui s'est passé lors de la rencontre-débat de Bruxelles laisse augurer de possibles réussites.

Il est clair que ce type d'actions doit être planifié très tôt et que le partenariat avec les Organisations de Jeunesse doit être beaucoup plus fort.

Le memorandum du CJEF continue à être défendu. Après avoir été envoyé très largement, les membres du Bureau rencontrent des représentants des différents partis. Le but est de défendre les revendications du CJEF auprès du monde politique pour que celui-ci intègre nos propositions dans les engagements qu'il prendra pour la législature 2009-2014.

LE BUREAU DU CJEF S'EST MIS AU VERT

Le Bureau du CJEF a passé une journée et demi à Liège. Cela se passait les 31 mars et 1er avril. Deux gros travaux ont été menés : réflexion sur la réforme du CJEF et plan d'actions 2009.

Une réflexion sur la réforme du CJEF

Le CJEF devient le CJCF. Un nouveau décret a été voté. Toutefois, entre la réalité d'un décret et la réalité de la mise en œuvre concrète, il y a de la marge.

Le CJCF doit être une asbl reconnue par le Gouvernement de la Communauté Française. Il faut donc porter cette asbl sur les fonds baptismaux. Cela suppose de rédiger les statuts, le règlement d'ordre intérieur et d'organiser les premières réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Plus encore, il faut organiser la première élection des membres de l'AG et du Conseil d'Administration.

L'équipe en place a réfléchi un système qui se veut ambitieux tant sur les délais que sur la manière de faire.

Le premier CJCF en novembre 2009

Nous avons fixé comme objectif de tenir l'AG fondatrice du CJCF en novembre 2009. Cela signifie que l'appel à candidature pour être membre du CJCF sera prêt et lancé en septembre. Les élections à l'AG et au CA auront lieu en novembre. Il semblait important au Bureau de lancer les choses le plus tôt possible plutôt que d'attendre la dernière limite, soit fin 2010 pour mettre le nouveau Conseil sur les rails.

Un défi de taille

La procédure d'élection constitue un gros défi. Il s'agit de faire connaître le CJCF à un maximum de jeunes pour permettre à ceux qui sont motivés et prêts à s'y engager de pouvoir le faire. Leur rôle sera particulièrement riche et important puisqu'ils constitueront l'organe d'avis des jeunes de la Communauté Française. La méthode qui a été choisie repose sur un double choix : le choix d'utiliser Internet pour rassembler le plus largement les jeunes autour de l'événement, le choix de s'appuyer sur toutes les associations concernées par le CJCF dont évidemment les Organisations de Jeunesse. Tout cela doit encore être travaillé très concrètement pour réussir la transition entre le CJEF et le CJCF.

Un plan d'actions 2009

Le Bureau a également déterminé les objectifs à atteindre en 2009. Cela ne s'est pas fait tout seul. Les Commissions du CJEF ont présenté leurs objectifs. Des objectifs transversaux ont également été identifiés. Le premier d'entre eux est la communication du CJEF.

06 : La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

A titre d'exemple, cet arrêté permet que les Patro et les Guides, reconnus comme mouvements de jeunesse dans l'ancien décret, basculent dans le nouveau décret dans la catégorie élaborée pour eux. Un formulaire a été rédigé et il fait partie de l'arrêté. Celui-ci précise aussi les délais dans lesquels les décisions de reconnaissance doivent être prises.

Au niveau de la commission Enfance, nous pointerons l'actualisation de l'outil " Enfance encadrée " qui présente de manière synthétique les textes de loi qui portent sur les matières concernant l'enfance.

Au niveau de la commission Education, nous pointerons le travail sur la question de la mixité par rapport auquel nos OJ ont certainement leur expertise à apporter.

Au niveau de la commission emploi, nous pointerons le suivi politique du plan Emploi proposé par la Ministre compétente, Mme Milquet.

D'autres actions sont prévues également au niveau des groupes de travail et ce, dans la continuité de l'année 2008. Il est évident que la réforme va également canaliser les énergies vers le nouveau CJCF.

B.M.

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

DÉCRET OJ, TU ARRIVES

La réunion du 12 mars de la CCOJ était marquée par l'imminence du vote du décret par les parlementaires de la Communauté française et par la mise en application du texte. D'autres dossiers importants ont également été évoqués : le soutien aux locaux, le soutien aux projets jeunes.

Un décret précise des grands principes juridiques. C'est le cas pour le décret OJ également. Toutefois, dans un décret, un certain nombre de dispositions doivent faire l'objet d'une définition précise pour savoir comment il faut appliquer le décret. Pour ce faire, on utilise des compléments au décret qu'on appelle les Arrêtés d'application. Ceux-ci ont été travaillés de décembre à mars et étaient soumis à l'analyse et à l'avis de la CCOJ.

Le premier Arrêté d'application permet d'opérer un certain nombre de mesures transitoires prévues par le décret.

Le second Arrêté organise la façon dont les Organisations de Jeunesse devront demander leur reconnaissance, les documents qu'elles devront présenter et les formulaires qu'elles devront remplir. Cet arrêté aussi précise les délais dans lesquels les décisions doivent se prendre.

Après avoir analysé et débattu avec prudence et esprit critique, la CCOJ a fait le choix de remettre un avis positif sur ces arrêtés.

SUBSIDES POUR LES LOCAUX DES OJ, OU PAS ?

Le Ministre de la Jeunesse avait demandé à intervenir en CCOJ et avait envoyé un représentant de son cabinet et un représentant de son administration. Ces derniers ont expliqué le fonctionnement de la circulaire qui veut aider à rénover les locaux des OJ.

La CCOJ s'est un peu " frittée " avec le représentant du Ministre. En effet, le Ministre propose que la réponse à l'appel à projet soit un critère d'évaluation des besoins des OJ. Cela pose problème. Les critères de l'appel à projets sont des critères qui ne mettent en avant que certains besoins. D'autres ne sont pas rencontrés. On ne peut donc utiliser un appel à projet comme démarche d'évaluation des besoins. C'est un peu comme si on lançait une étude sur les besoins en fruits en demandant de rentrer des projets uniquement pour ceux qui veulent manger des pommes. Impossible de conclure que les gens ne veulent pas manger de fruits parce qu'ils ne demandent pas de pommes.

En conclusion, la CCOJ a toutefois voulu que l'appel à projets soit adressé aux OJ. Cela doit permettre à ceux dont les besoins, de bénéficier des subventions. Pour les autres besoins, la CCOJ devra s'adresser au futur Ministre de la Jeunesse et lui indiquer les orientations qu'elle souhaite qu'il prenne.

SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES

Dans le cadre de la circulaire de soutien aux projets Jeunes dite circulaire sur les " Politiques programmatiques ", le CJC a proposé à la CCOJ de désigner Charlotte Longfils de Gratte en remplacement de Laurent Jauniaux des Patro. Cette proposition a reçu un accueil positif de la CCOJ. Charlotte intègre donc le comité de sélection qui, tous les 3 mois, lit les dossiers de projets envoyés et remet un avis favorable ou non. Ces avis sont envoyés au Ministre de la Jeunesse qui décide du soutien.

Notons que cet engagement est important. Il suppose une charge de travail réel, il permet de faire jouer aux OJ leur rôle dans la fonction de consultation. Nous attendons toujours que le Ministre donne un cadre plus clair aux prises de décision. En effet, la CCOJ ne sait pas si le Ministre respecte les avis qu'elle donne. De même, le Ministre n'a toujours pas donné d'indications précises sur la façon dont il gère le budget affecté à cette circulaire. Il faut souligner que ces demandes du secteur formulées depuis deux ans restent en attente. Le prochain Ministre devra s'en emparer.

CCOJ DU 29 AVRIL 2009

Demandes de reconnaissance

La réunion du 29 avril a été conséquente sur le plan des décisions prises et à suivre.

Cette circulaire a été mise en place en 2008 et elle n'a pas rencontré un grand succès. 40 bourses de 5000 € étaient disponibles pour aider à la sécurisation des locaux des OJ et seulement 14 bourses ont été octroyées faute de demande.

Ce qui a été fait effectivement. Voir un peu plus loin sous la même rubrique.

Une fois que les partis au pouvoir sont d'accord sur un texte, celui-ci doit passer en Gouvernement pour accord formel. C'est cet accord formel qui constitue l'approbation par le Gouvernement et qui donne une force juridique contraignante au texte. Il est donc important que cet accord porte sur un texte bien rédigé et dont on peut être sûr qu'il est sans erreur.

La CCOJ s'est prononcée favorablement sur la demande de " Tels Quels Jeunes " qui sollicitait une reconnaissance comme service. Par contre, elle a remis un avis défavorable à la même demande de " Horizon Jeunesse ". Les avis seront transmis au Ministre de la Jeunesse qui prendra la décision finale concernant ces associations. Avancées sur le décret OJ

Les débats ont confirmé la demande des coprésidents qui avaient demandé au Ministre de la Jeunesse de retarder le passage en Gouvernement de l'Arrêté d'application du décret OJ.

Cette demande s'explique par la nécessité de prendre le temps de relire et au besoin de corriger cet arrêté. Le Ministre de la Jeunesse avait transmis le texte le matin même de la CCOJ et il était impossible de le relire dans les quelques heures qui suivaient.

Arrêté d'application du décret sur les centres de vacances

Sur ce texte, la CCOJ a remis un avis favorable. La sous-commission formation avait travaillé dessus le lundi qui précédait la réunion. Après analyse du texte de l'arrêté et débat entre les membres, un avis était proposé à la CCOJ qui l'a soutenu de façon unanime.

Circulaire " politiques programmatiques " : ça bloque

Le jury de sélection issu pour partie de la CCOJ a adressé un courrier aux coprésidents de la Commission. Ils ont été confrontés à une situation impossible. En effet, ils ont reçu plus de soixante dossiers à lire en quelques jours en vue d'une réunion du jury de sélection convoquée très rapidement. Cette situation rendait impossible la lecture des dossiers et la remise d'avis par les personnes concernées. Elles ont donc refusé de participer à la réunion. Dans leur courrier, elles rappellent aussi les difficultés rencontrées dans l'application de la circulaire et notamment :

- le fait que le jury de sélection ne soit pas informé des décisions du Ministre ;
- le fait que le pilotage budgétaire soit complètement opaque pour le jury de sélection ;
- les difficultés de traitement et la charge administrative qui est reportée sur ces derniers par le service Jeunesse de l'administration.

Devant l'ampleur du problème, la CCOJ a demandé aux membres du jury de sélection de travailler sur des propositions. Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CCOJ.

Mémoire de la CCOJ

La CCOJ a choisi de faire porter son mémoire sur une seule revendication : l'emploi. Pour se développer, les Organisations de Jeunesse ont besoin d'un plan Emploi soutenu par les Régions Wallonne et Bruxelloise et qui permet de déployer notre action sur l'ensemble de la Communauté Française. Ce plan Emploi sera porté pendant la campagne électorale et plus encore, quand les partis qui composeront les Gouvernements seront connus.

B.M.

FESOJ-CESSOC

Au cours des semaines écoulées entre nos éditions du Correspondance, un certain nombre de choses ont bougé au niveau de la Commission Paritaire 329. Plusieurs Conventions Collectives de Travail ont été conclues. Celles-ci portent sur :

- les frais de mission qui sont désormais remboursés à hauteur de 0,31 ;
- les frais de déplacement domicile-travail remboursés a minima à hauteur de 75 % du coût de l'abonnement de train ;
- l'outplacement dont les coûts font désormais l'objet d'un système de prise en charge mutualisée ;
- les prépensions qui font l'objet d'une CCT propre au secteur socioculturel un peu plus souple que le régime qui s'applique à tous les travailleurs.

Au niveau de la FESOJ, le travail réalisé a porté sur des enjeux internes à la fédération. Quelques administrateurs ont commencé à réfléchir aux missions et finalités de la structure FESOJ, le CJC en est. Cette réflexion se fait avec l'apport méthodologique d'un superviseur qui anime les débats. Cinq réunions seront organisées. La première s'est tenue à Liège le 28 avril.

En outre, un certain nombre de tâches centrées sur la gestion du personnel ont été réalisées. Il s'agit de l'entretien d'évaluation avec la secrétaire administrative comme avec le coordinateur . En outre, le CA a recruté une nouvelle conseillère juridique en remplacement de la précédente qui a interrompu pour un an son action à la FESOJ.

B.M.

FONDS DE FORMATION DU SECTEUR SOCIOCULTUREL

A ce niveau, très peu de choses ont été réalisées faute de personnel. Un nouveau responsable a été engagé et les travaux du fonds reprennent concrètement à la mi-mai.

B.M.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Chaque année ce fonds permet de subventionner des actions de formation déterminées sur base d'appels à projets. Les OJ peuvent donc profiter pleinement de ces moyens financiers pour développer la formation de leurs travailleurs et en particulier les travailleurs faisant partie de groupes dits "à risque" tels que les travailleurs plus âgés ou moins qualifiés.

Créé en 2002, le Conseil supérieur des Volontaires – CSV – est un organe de concertation et de consultation permanent où les volontaires et les autorités entrent en contact afin de garantir une attention permanente aux problèmes spécifiques des volontaires, et ce, dans de nombreux domaines : le droit du travail, la sécurité sociale, la fiscalité, la responsabilité civile et pénale...

Le CSV a pour tâches :

- 1. de collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat*
- 2. d'examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat de sa propre initiative ou à la demande des Ministres compétents, de donner des avis ou de faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat.*

CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES

MODIFICATION DE LA LOI RELATIVE AUX DROITS DES VOLONTAIRES

Une avancée semble se dessiner au niveau du remboursement des frais liés à l'action volontaire. Jusqu'à présent, un volontaire peut être défrayé soit par forfait journalier et annuel, soit par frais réels en justifiant ses dépenses. Plusieurs associations ont exprimé leur souhait de pouvoir cumuler ces systèmes de forfait et de frais réels pour un même volontaire. Il semble que les parlementaires aient entendu cette requête. Dernièrement, la Chambre des Représentants a adopté une proposition qui offre la possibilité de cumuler un remboursement au forfait avec un remboursement de frais réels liés au transport et ce pour une distance maximale de 2000 kilomètres par an.

Prenons un exemple. Si François est animateur en plaine chez Jeunesse et Santé, son OJ peut le « défrayer » au forfait en lui donnant 29 euros par jour (selon le plafond légal). Par ailleurs, si François doit se déplacer en voiture pour aller à des réunions de préparation de la plaine qu'il anime, il peut être remboursé « aux frais réels » en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Cette proposition de modification de la Loi relative aux droits des volontaires devrait bientôt être adoptée par le Sénat. Elle permettra plus de souplesse au niveau du remboursement des frais des volontaires. Par ailleurs, cette proposition de loi prévoit

le défraiement des volontaires qui utilisent un vélo pour se déplacer. Vive la mobilité douce...

M.B.

UN NOUVEAU DÉCRET « ATL » (ACCUEIL TEMPS LIBRE)

Le Parlement de la Communauté française a adopté un décret modifiant le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire – plus couramment appelé « décret ATL ».

Cette modification porte essentiellement sur deux aspects.

Premièrement, le texte renforce la fonction sociale du secteur ATL par rapport aux besoins d'accueil de l'enfant entre la famille et l'école. Il permet notamment à des opérateurs d'accueil d'être subventionnés pour les activités qu'ils organisent sur le territoire d'une Commune, et ce même si celle-ci n'a pas choisi de développer une politique en la matière. Le décret modifié vise également un accroissement de l'offre d'accueil à travers l'augmentation des subventions pour des structures qui proposent des horaires « flexibles » (soit avant 7h00 le matin et après 18h le soir).

Deuxièmement, afin de donner à la Commission communale de l'Accueil (CCA) tout son potentiel de concertation entre « opérateurs » d'accueil, le décret modifié donne désormais une définition plus précise du rôle du coordinateur ATL : il s'agira pour cette personne de dynamiser la coordination ATL sur le territoire communal, de soutenir les opérateurs dans le développement d'une offre de qualité et d'assurer le développement d'une politique d'accueil cohérente sur la commune.

Plus que jamais, le secteur ATL s'adresse aussi aux organisations et mouvements de jeunesse qui, même si le but n'est pas là, contribuent au développement des enfants et à leur bien-être en dehors de l'école et de la famille.

M.B.

APPEL À PROJETS : SÉCURISATION DES LOCAUX DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Pour la deuxième fois, le ministre de la Jeunesse, Marc Tarabella, lance un appel à projets pour l'obtention d'une subvention plafonnée à 5000,00 euros permettant de sécuriser les locaux fréquentés par les jeunes des organisations de jeunesse reconnues. Les demandes peuvent porter sur les locaux du siège central et sur deux locaux décentralisés maximum, pour autant que ces lieux décentralisés ne puissent prétendre à une bourse dans le cadre de l'appel destiné aux centres de jeunes. Chaque OJ a donc la possibilité d'introduire trois dossiers auxquels elle devra attribuer un ordre de priorité. Selon leur nombre total, une ou plusieurs de ces demandes pourront être prises en considération, le montant total du crédit disponible étant de 200 000,00 euros.

La **date limite** pour déposer le dossier de demande est le **30 juin 2009**.

Pour tout renseignement concernant les modalités de cette subvention, voir la circulaire de Charles-Yvon Gérard.

*Personne de contact à l'Administration du Service général de la Jeunesse :
André Carlier - Tél. 02/413 24 67*

Pour tout renseignement
(en Communauté française) :
Bureau International Jeunesse, BIJ,
rue du Commerce, 20 à 22,
1000 Bruxelles

Disponible gratuitement auprès de
la Direction de l'Egalité des Chances
(egalite@cfwb.be) et/ou du téléphone
vert de la Communauté française
0800/20 000. Les documents peuvent
aussi être téléchargés sur le site www.egalite.cfwb.be (rubrique "Violence
entre partenaires).

VOLONTAIRES CHEZ SOI

Les ministres de la Jeunesse des trois Communautés, Isabelle Weykmans, Bert Anciaux et Marc Tarabella, ont concocté un nouveau programme à destination des jeunes entre 14 et 20 ans. " Bel'J " leur permet de rencontrer d'autres jeunes d'une des Communautés de Belgique. Deux types de projets s'offrent aux jeunes : dans le premier, le jeune se porte volontaire, seul ou maximum à trois, au sein d'une association d'une autre Communauté pour en découvrir le fonctionnement ou pour y mener un projet innovant durant une période de deux semaines à trois mois. Le second type de projet permet à des groupes (de 8 à 60 jeunes) de Communautés différentes de vivre ensemble pendant 5 à 15 jours.

L'objectif est d'amener les jeunes à apprendre à se connaître, partager et tisser des liens durables.

Une fois acceptés, les projets donnent lieu à une aide financière pour soutenir les volontaires dans leurs démarches.

LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES CHEZ LES JEUNES

Commanditée en 2007 par la Direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Communauté française cette vaste et approfondie recherche, menée auprès de jeunes de 12 à 21 ans en Communauté française, a donné lieu à un rapport de synthèse qui vient de paraître.

Sans vouloir être alarmiste, cette étude révèle que neuf jeunes sur dix ayant une relation amoureuse affirment avoir été victimes ou acteurs d'actes qui relèvent de la violence dans leurs relations amoureuses, principalement de la violence verbale, psychologique ou morale. Parmi les 32 % de jeunes qui ont expérimenté un contact fort avec la violence, tous ont été victimes et près de la moitié (47%) se sont qualifiés comme étant auteurs.

En termes de " types d'expression de la violence ", l'étude montre que les garçons recourent proportionnellement plus à de violences physiques et des agissements de domination, tandis que les filles recourent davantage à des actes de déni et de manipulation. Le constat est le même que l'on se place du côté des auteurs ou des victimes.

Dès lors que la détection des cas de violences dans les relations amoureuses de jeunes est difficile car (sauf cas extrêmes) ils sont rarement exprimés, la prévention ciblera surtout les plus jeunes (en dessous de 15 ans) par une éducation à la vie amoureuse. La sensibilisation se concentrera sur les plus âgés (au dessus de 15 ans) et doit notamment contribuer à une meilleure assimilation par les jeunes des différentes formes de violence.

NOUVELLES RÈGLES POUR LES ORGANISATIONS

LA COMMISSION de la Jeunesse du Parlement de la Communauté française a approuvé mercredi à l'unanimité un projet de décret sur les organisations de jeunesse qui doit entraîner une simplification administrative, une consolidation financière, une meilleure valorisation du volume d'activités et une plus grande prise en considération des spécificités des différentes organisations de jeunesse. Il apporte également un financement supplémentaire de trois millions d'euros, le budget global s'élevant désormais à 12,435 millions d'euros. Majorité et opposition ont souligné que le texte répond à une demande du secteur et ré-

forme un texte devenu obsolète, qui datait de 1980.

Les organisations de jeunesse bénéficieront désormais d'un financement forfaitaire qu'elles pourront gérer en toute autonomie tout en appliquant des critères bien définis. Les organisations devront rentrer un plan quadriennal reprenant leurs objectifs et les actions qu'elles envisagent. C'est sur base de ce plan qu'elles seront assurées d'un financement pour quatre ans.

Le secteur regroupe actuellement 85 organisations de jeunesse reconnues en Communauté française et emploie près de 800 personnes. (Belga)

LE SOIR 24/03/09

UN JEUNE SUR 7
FAIT L'AMOUR SANS L'ENVIE

On savait déjà que neuf jeunes sur dix sont victimes de violence – surtout verbale, psychologique ou morale – dans leurs relations amoureuses. On apprend qu'un sur sept accepte de faire l'amour alors qu'il n'en a pas envie... L'étude sur l'amour chez les 12-21 ans en Communauté française livre ses conclusions définitives, après une première fournée de résultats partiels, diffusés en novembre 2007.

Les chiffres traduisent une conception plutôt rude de la tendresse... 46 % des jeunes vivent mal que leur partenaire leur refuse des baisers ; 38 % pensent que la jalousie est une preuve d'amour ; 54 % empêchent leur petit ami ou leur petite amie de parler à d'autres garçons ; 82 % des filles et 68 % des gar-

çons trouvent « *inacceptable* » de devoir insister pour faire l'amour si l'autre n'en a pas envie...

Cette violence s'exprime différemment, selon le sexe : brutalité et domination, chez les garçons ; actes de déni et manipulation, chez les filles.

La violence dans la relation amoureuse est considérée comme « *banale* ». A peine 1 à 2 % en parlent, au centre PMS ou au planning familial. Elle n'est pas déterminée par les conditions socio-économiques, mais bien par un ensemble de facteurs liés, notamment, à l'environnement familial et à la manière dont les jeunes « découvrent » l'amour. Ce qui plaide pour la mise en œuvre de programmes d'éducation à la vie amoureuse, en dessous de 15 ans. ■ RICARDO GUTIÉRREZ

QUE RETENIR DE LA LOI, DANS LA PRATIQUE ?



par MARIE-MAGDELEINE DE MEEÛS, Vice-présidente de Badge

Nous sommes 1,5 million de Belges qui donnons bénévolement, un peu ou beaucoup de notre temps aux autres, au sein de diverses organisations. Selon une étude récente de la Fondation Roi Baudouin, la valeur ajoutée du secteur peut être évaluée entre 5 et 8% du Produit Intérieur Brut. Les spécialistes estiment que le travail bénévole représente chez nous plusieurs dizaines de milliers d'emplois ! Il était temps que le législateur agisse ; la loi du 3 juillet 2005, déjà modifiée à plusieurs reprises, est complètement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2007.

Ces deux termes ont quasi la même signification, même si la loi utilise le mot "volontaire", légèrement plus restrictif. En effet, toute activité exercée à titre gratuit ne constitue pas automatiquement un travail volontaire ; aider votre voisin à tailler sa haie ou conduire votre grand-mère à la clinique ne sont pas des activités volontaires.

Il s'agit d'une personne qui exerce une activité sans rétribution, ni obligation (= contrainte) au profit d'autres personnes ou de la collectivité, au sein d'une "organisation". Ce terme, pris dans un sens large, désigne une structure qui ne cherche pas à faire du profit : les ASBL, les Fondations et les personnes de droit moral telles que les administrations locales ou les CPAS. Pour les associations de fait, il y a quelques restrictions ; voyez le texte de loi sur les sites conseillés ci-dessous.

En principe, n'importe qui. Mais certaines catégories de personnes ont une démarche préalable à effectuer ; c'est le cas des alloca-

taires sociaux, en sachant que le législateur a voulu favoriser le travail bénévole en simplifiant les procédures.

Ainsi, un prépensionné ou un chômeur doit, avant sa prestation, compléter le formulaire C45B téléchargeable sur le site de l'ONEM ; les bénéficiaires d'un revenu d'intégration (= ex-minimex) doivent avertir "leur" assistant social et les personnes en incapacité de travail doivent demander l'accord du médecin-conseil.

Pour le jeune dont les parents touchent des allocations familiales, aucune formalité n'est requise avant de prester bénévolement.

Bonne question ! La loi interdit l'exercice d'une activité bénévole auprès d'un organisme si elle est identique à celle couvrant le contrat de travail. Vous ne pourrez donc pas, en tant que volontaire, y assurer des études dirigées ou cours de rattrapage, mais bien participer à l'organisation d'une fancy-fair, par exemple.

Non, mais la loi oblige l'organisation à informer le futur bénévole. Cette "note" doit, au minimum, contenir l'objet social et le statut juridique de l'organisation, la preuve qu'elle a souscrit à une assurance RC et le système de paiement d'un défraiement s'il est prévu (voir questions suivantes). Certaines associations appellent cette note d'information : convention de bénévolat et y ajoutent un certain nombre de points comme, par exemple, les horaires convenus, la méthodologie ou, dans votre cas, le projet pédagogique, le respect éventuel du secret professionnel et d'autres points relatifs au fonctionnement interne.

Non, c'est un point positif de la loi : désormais, tout comme pour le travailleur salarié, c'est l'organisation qui est responsable des fautes commises par le volontaire dans l'exercice de sa prestation. Mais il va de soi qu'un volontaire sera tenu personnellement responsable en cas de faute grave, ou intentionnelle, ou de faute légère répétée. Ainsi, par exemple, le bénévole encadrant les jeunes d'une équipe de basket de rue sera responsable des coups et blessures qu'il aurait occasionnés, en état d'ivresse, à l'un d'entre eux.

Etant responsable d'une école de devoirs, mon ASBL doit-elle souscrire à une assurance pour "ses" volontaires ?

Oui, le législateur oblige les organisations à souscrire une RC pour se couvrir des fautes causées par des volontaires. Les grandes structures avaient déjà pris cette précaution. Pour les autres ASBL, cela représente un coût, certes, mais le législateur a prévu une sorte de contrat-cadre et, grâce au soutien de la Loterie nationale, chaque province wallonne peut offrir cette assurance aux associations qui en font la demande (cf. infos ci-dessous). Pour Bruxelles, il semble que, pour 2009, la Cocof n'ait plus reçu les subsides de la Loterie pour continuer à proposer ce service.

Il paraît que je peux même être payé pour mon travail bénévole ?

Un travail bénévole est, par essence, non rémunéré, car il serait alors considéré comme un contrat de travail ordinaire soumis aux législations sociale et fiscale. Par contre, il s'agissait de stopper les "magouilles" et dérives existantes : remboursement de prétendus frais, enveloppes "au noir", défraiements énormes et non justifiés... Le législateur a donc prévu, pour l'organisation,



la possibilité – et non l'obligation – de défraiement consistant en un remboursement des frais occasionnés par le bénévole pour remplir sa mission. Deux systèmes de remboursement co-existent :

- * le remboursement des frais réels : dans ce cas, le volontaire remet à l'association toutes ses notes de frais détaillées. Les contrôles fiscaux sont très stricts ; il ne s'agit pas, par exemple, de donner un ticket de plein d'essence comme justificatif ; il faudra justifier chaque déplacement effectué. Les km peuvent être remboursés selon les montants prévus pour la Fonction publique, soit, jusqu'au 1^{er} juillet : 0,31 €/km (ce montant est indexé annuellement au 1^{er} juillet). La plupart des associations remboursent les km à raison de 0,20 ou 0,25 €/km.
- * l'indemnité forfaitaire : ici, le volontaire n'a aucun justificatif à produire. Le plus souvent, l'organisation lui fera signer un

reçu, pièce qui justifiera cette dépense dans sa comptabilité. Ce système est autorisé pour autant que les plafonds (indexés annuellement) ne soient pas dépassés : 30,22 €/jour et 1208,72 €/année civile (chiffres pour 2009).

Ces indemnités ne sont pas imposables, ni dans le chef du bénévole, ni dans celui de l'association. Dons, pas de fiche 281.10 à remettre au bénévole qui, de son côté, n'a pas à déclarer ces montants sur sa fiche d'impôt.

Pas question de cumuler, dans le même organisme, les 2 systèmes de défraiement : indemnité forfaitaire + frais de déplacements, par exemple. Pas possible non plus, pour le "petit malin" qui fonctionnerait comme bénévole dans plusieurs associations et qui recevrait des défraiements dans chacune d'elles. En effet, ces montants sont ceux autorisés par personne prestant dans une ou plusieurs organisations.

Rappelons toutefois que le remboursement des frais n'est pas obligatoire. Mieux vaut donc que, s'il est prévu, le système utilisé dans l'association soit stipulé dans la note d'information.



-
- * Association pour le Volontariat > rue Royale 11 - 1000 Bruxelles - T: 02 219 53 70 www.volontariat.be
 - * www.vieassociative.be > Les Faq et le forum apportent les réponses à vos nombreuses questions ; la rubrique "dossiers-documents" recense le texte de la loi, des modèles de convention et de note d'information, etc.
 - * www.yaqua.org > pour les offres et demandes de bénévolat
 - * Fondation Roi Baudouin > rue de Brederode 21 - 1000 Bruxelles - T: 02 511 18 40 La FRB a édité la brochure "La loi sur le volontariat, questions pratiques" téléchargeable via la rubrique "toutes les publications", p.18 - www.kbs-frb.be
 - * www.onem.be > pour les aspects légaux relatifs aux chômeurs
 - * http://www.ethias.be/fr/prd/ECD5190/Collectivites/Assurer/Personnes/Assurance_des_volontaires.htm > pour les assurances volontaires gratuites.

LE SOIR 24/03/09

L'IMAGE FAUSSÉE DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

La perception de la délinquance juvénile est décidément au cœur de nombreuses passions. Hier, à l'occasion d'un Congrès organisé à Bruxelles, où se pressaient la plupart des intervenants du secteur (magistrats, sociologues, policiers, éducateurs, etc.), des membres du Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF) ont manifesté leur opposition à cette réunion, accusant le ministre de la Justice Stefan De Clerck (présent au Congrès) d'avoir l'intention de mettre en œuvre une politique exclusivement répressive à l'encontre des jeunes. « Une société qui enferme de plus en plus ses adolescents va mal », estiment les manifestants.

Cacophonie ministérielle

Cette action a reçu le soutien de Marc Tarabella (PS), le ministre de la Jeunesse de la Communauté française : « S'il n'est pas légitime que le ministre de la Justice fasse même à bien une réflexion sur les problèmes causés par une mi-



LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ne fait l'objet d'investigations statistiques que depuis peu. © PAPEGNES.

de. Et le taux de signalement aux parquets des jeunes âgés de 12 à 18 ans n'était que de 5,5 %.

L'INCC et la police fédérale, à l'ouverture de ce Congrès, ont par ailleurs sorti un communiqué commun mettant en garde contre les interprétations hâtives des chiffres produits sur la délinquance juvénile. Ils soulignent que les chiffres bruts produits « sur une courte période, de 2003 à 2007 », ne pourraient conclure « sans autre mise en contexte, à une augmentation de la délinquance juvénile ». Celle-ci, sur le long terme serait plutôt stable. Une sensibilisation plus grande à la statistique criminelle, le perfectionnement des outils de saisie, l'évolution des attitudes de signalement de délits présumés : tout cela fausserait l'image réelle de cette délinquance.

En France, le même débat existe entre les propos alarmistes de la ministre de la Justice Rachida Dati et les statisticiens du CNRS. Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut... ■ M. M.

de l'Institut national de criminalistique (INCC). Les chiffres collectés ne le sont que depuis peu.

En 2005, 45.772 affaires impliquant des mineurs ont été transmises aux parquets. La plupart concernaient des faits de vol (42,7 %) ou de drogue (10 %). Seul un jeune sur 100.000 était impliqué dans des faits d'homici-

son credo : « Je me refuse de rentrer dans ce mauvais débat qui oppose prévention et sanction ».

Cette délinquance est mal connue. Elle n'a fait l'objet d'investigations statistiques que récemment. « A cause, sans doute de la dispersion des compétences », selon Charlotte Vanneste, la cheffe du département de criminologie

morité de jeunes, je considère que l'interpellation du CJEF est légitime », a-t-il estimé dans un communiqué... La ministre Catherine Fonck (CDH), en charge de l'Aide à la jeunesse, s'est étonnée de l'intervention de son collègue socialiste : « Quand on ne doit pas s'occuper soi-même de ce problème, c'est facile ! » Et de redire

LA RÉFORME DES CAAJ N'AURA PAS LIEU

MOTS-CLÉS

CAAJ (Conseils d'arrondissement de l'aide à la Jeunesse)

CCAJ (Conseil communautaire de l'aide à la Jeunesse)

VOIR AUSSI

AÉchos n°248 :

Le point avec Bernard De Vos sur le CAAJ de Bruxelles

AÉchos n°232 :

CAAJ recherchent effectifs désespérément ...

par
Aurore D'Haeyer

L'avant-projet de décret sur la réforme des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) a suscité plus de contestations que d'enthousiasme. Face à la salve d'avis négatifs et dans un contexte de fin de législature, le secteur préfère se donner le temps de la réflexion.

« Depuis six ans, les gouvernements successifs ont accumulé les constats d'ineffectivité de certaines missions des CAAJ et de difficultés à en mettre en œuvre d'autres. Il y a lieu d'envisager, à brève échéance, une réorganisation limitée des CAAJ par le biais d'une modification du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse », dit la note de la ministre Fonck¹ en préambule de son avant-projet de décret. À l'urgence, les CAAJ ont pourtant préféré la prudence. Sur les treize CAAJ, sept ont ainsi remis un avis clairement négatif, cinq des avis positifs mais nuancés par des demandes de modifications ou des réserves concernant certains points. Quant au CAAJ de Charleroi, il a jugé les délais trop courts pour remettre un avis circonstancié.

Trop court, c'est aussi le point de vue du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ)² qui a cependant accepté d'examiner le texte et de remettre un avis. Là encore, on ne peut pas parler d'enthousiasme débordant puisque le vote sur l'opportunité de s'exprimer dans les délais imposés par le cabinet Fonck a été positif à une seule voix près. Dans son avis rendu le 6 mars dernier, le CCAJ souligne poliment « le travail important et la qualité des réflexions entamées sur les missions des CAAJ », mais indique aussi que « le travail reste inachevé et nécessiterait une réflexion et une concertation plus grande avec le secteur ». Il conclut très logiquement que « dans le contexte de fin de législature, malgré les débats et avis pertinents, le Conseil communautaire doit constater qu'il n'y a pas d'unanimité sur l'ensemble des modifications soumises. » Il devrait donc poursuivre le

travail de réflexion, entamé depuis deux ans sur la question.

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même

L'un des points sensibles concernait la composition des CAAJ jugée obsolète par beaucoup. Actuellement, elle est subdivisée en trois tiers – un tiers de membres des Conseils d'action sociale, un tiers issu du secteur de l'Aide à la jeunesse et un tiers de membres attestant d'une expérience dans d'autres secteurs. « Cette composition n'est plus en adéquation avec les réalités actuelles, la surreprésentation des conseillers de CPAS par rapport aux autres secteurs ne se justifie plus », estime la ministre qui a proposé de remplacer cette répartition par six catégories de membres « plus représentatifs de secteurs qui interagissent avec celui de l'Aide à la jeunesse », comme celui de l'enseignement, par exemple. Une suggestion plutôt saluée par le secteur, même si elle demandera sans doute de huiler les rouages et un temps d'adaptation.

Outre le manque de temps, certains CAAJ ont aussi souligné le manque de moyens techniques et financiers pour travailler correctement. À l'instar du CAAJ de Mons qui, en dépit de son avis positif, regrette que les « frais de fonctionnement du CAAJ soient décidés de manière aléatoire; il serait intéressant qu'ils soient fixés par circulaire en début de mandat et qu'ils bénéficient de l'indexation annuelle. »

Pour beaucoup de travailleurs du secteur, le texte se recentre utilement sur l'Aide à la jeunesse mais devrait aussi renforcer la prévention générale en collaboration avec d'autres partenaires. « Ce qui nous est souvent revenu également, c'est le souci d'accorder une plus grande place aux jeunes », note Guy De Clercq, président du CCAJ. « De toute façon, comme il est très improbable que le texte passe sous cette législature, nous allons poursuivre le travail de réflexion sans attendre la nomination d'un nouveau ministre. Finalement, on reproche souvent au politique de ne pas être en adéquation avec les attentes du secteur, mais peut-être devrions-nous être plus pro-actifs. Pourquoi ne pas, nous-mêmes, proposer un texte qui servirait de base à un projet de réforme ? »

1. Cabinet de Catherine Fonck, ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse, bd du Régent, 37-40 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 788 83 11 – courriel : cabinet.fonck@cfwb.be – site : www.catherine-fonck.be
2. CCAJ – tél. : 02 413 32 06 – courriel : dgaj@cfwb.be

CAAJ, mais encore ?

Il existe un CAAJ dans chaque arrondissement judiciaire, composé de 12 à 24 membres nommés par le gouvernement pour 6 ans. Les missions des CAAJ sont multiples : favoriser la coordination de la politique de prévention générale dans les arrondissements, donner des avis sur l'affectation des budgets de prévention, recueillir les besoins et avis des jeunes, remettre des propositions au gouvernement, publier un rapport annuel qui comprend notamment une analyse critique de la situation dans les arrondissements, attirer l'attention des autorités publiques sur des situations problématiques, etc.

ET BIJEZ JEUNESSE

MOTS-CLÉS

BIJ (Bureau international jeunesse)

Jeunesse en action

Les deux premières années du programme européen Jeunesse en action se sont clôturées sur un bilan globalement positif. Mais il reste des axes encore peu investigués par les jeunes. L'argent est là, le soutien institutionnel aussi, ne manque plus que des porteurs de projet dotés d'un peu de créativité, d'ambition et d'enthousiasme.

« L'année 2008 fut excellente, 100 % des crédits ont été utilisés avec des projets dans tous les volets de la programmation » se félicite Anne Demeuter, coordinatrice du programme Jeunesse en action au BIJ (Bureau international jeunesse)¹. « Au lancement d'un nouveau programme, il faut toujours attendre un peu pour que les choses se mettent en place », concède la coordinatrice. En 2007, la première année du septennat (2007-2013), tous les volets n'ont pas fait le plein de projets, faute de candidats. Un comble !

VOIR AUSSI

AÉduc n°129 :
Les programmes jeunesse de la Commission européenne sous-utilisés ?

Pour rappel, « Jeunesse en action » est le programme européen destiné à soutenir les « activités non formelles d'apprentissage », qui a succédé au « Programme jeunesse 2000-2006 ». Il entend faire bouger des 13-30 ans dans le bon sens de la citoyenneté, du partage et de la tolérance. Si les ambitions sont vastes et la tranche d'âge, large – « la jeunesse européenne n'est pas monolithique, un Polonais peut se considérer comme indépendant à 18 ans et un Italien continuer à vivre chez ses parents jusqu'à 30 ans... », fait-on remarquer au BIJ – les budgets ne le sont pas moins. Ce sont 885 millions d'euros qui sont dégagés pour l'ensemble de la jeunesse européenne. Il y a de quoi « bouger », en effet. Complexités institutionnelles obligent, en Belgique, c'est le BIJ qui gère l'enveloppe pour les jeunes francophones, soit un million d'euros par an pour les différentes actions du programme : « Échanges de jeunes », « Initiatives jeunes », « Projets jeunesse et démocratie », « Service volontaire européen (SVE) », « Jeunesse dans le monde », « Système d'appui à la jeunesse » et « Soutien à la coopération à la jeunesse dans le domaine européen ».

Si le SVE, déjà mis en place il y a une dizaine d'années, est devenu culte et connaît toujours un bel engouement (il représente un tiers du budget total), certains axes sont quelque peu boudés par les jeunes. Ainsi, le BIJ a reçu très peu de demandes de fonds pour des projets « Jeunesse et démocratie », que la Commission souhaite pourtant appuyer. Même en cette année d'élections européennes, la thématique ne paraît pas exciter follement notre jeunesse. « Dans les projets que

l'on reçoit, ça se limite assez vite à la création de Conseils de jeunes », note Thierry Dufour, chargé de projets au BIJ. « Il est vrai que le cadre est relativement contraignant puisqu'il implique la participation d'au moins quatre partenaires issus d'au moins deux pays membres. En outre, le projet doit s'étaler sur trois à dix-huit mois. Ça demande beaucoup de préparation en amont et d'autres sources de financement. »

Étonnamment, les échanges de jeunes sont également en net recul, alors qu'ils faisaient partie des *best sellers* du BIJ. « Nous sommes en train d'étudier les moyens de relancer cette activité. Il y a des restructurations dans le secteur associatif, les animateurs évoluent vers d'autres activités et nos interlocuteurs changent, on perd des relais... Nous devons donc informer et former en permanence », note Anne Demeuter.

Autre préoccupation de la Commission européenne : la participation des publics moins avantagés. Moins avantagés d'un point de vue culturel, social, économique, de la santé... La coordinatrice reconnaît que pour le Service volontaire, par exemple, l'accès de ces jeunes reste compliqué. Pour éviter que leur participation ne devienne marginale, le BIJ travaille les liens avec les associations et collectifs qui s'occupent de ces jeunes « qui ont moins de possibilités », même si elles ne rentrent pas de projets. « C'est une des chances de travailler sur un petit territoire, cela nous permet de toucher un maximum de personnes. » Concrètement, un millier de jeunes bénéficient directement des différents axes du programme tous les ans. Avec des effets multiplicateurs puisque le plus souvent, les projets soutenus ont un impact sur l'environnement direct des jeunes.

Chaque année, la Commission définit de nouvelles priorités pour les axes du programme Jeunesse en action. Pour 2010, il s'agira de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Une année où la Belgique assumera la présidence de l'Union européenne. Raison de plus pour rentrer un projet. « Nous sommes disponibles pour recevoir les porteurs de projet et les aiguiller. Le comité de sélection accepte en moyenne 70 % des projets présentés, mais il y a toujours moyen de représenter un dossier quand on a été refusé. C'est une réelle opportunité pour les jeunes, ils ne doivent pas hésiter à s'en servir... » À bon entendre.

1. BIJ, rue du Commerce, 20-22 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 227 52 71 – site : <http://www.lebij.be>

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	35
● GRATTE débarque à Namur... !	36
● Séjours proposés par GRATTE Brabant wallon	37
● GRATTE : week-end SPECIAL OLYMPICS	37
● Marc Truyens, aumônier fédéral du PATRO	38
● " Yes we can ", exposition des photos des jeunes du SIAJ	39
● Cap Guides : ensemble, même si on est différent !	40
● Volontariat d'Entraide et Amitié : nouveau look ! Nouveau regard sur la citoyenneté	40
● Communiqué de la JOC : Bavure ? Non, agression ! Non au racisme policier !	41
● Revue de presse	42

APPEL AUX OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjcb.be

GRATTE, PROJET DE SOCIÉTÉ, DÉBARQUE À NAMUR... !

Gratte c'est quoi ?

Gratte est une asbl reconnue comme organisation de jeunesse et qui a pour but de favoriser la rencontre entre jeunes valides et jeunes ayant un handicap mental par le biais des loisirs !

Son logo est une jolie petite pomme croquée à pleines dents !



Où c'est Gratte ?

Au départ du projet se trouve le petit hameau de Gratte en Ardèche, en France. Aujourd'hui, le projet Gratte se situe à Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Liège et... à Namur !



Que proposons-nous ?

Toute l'année Gratte te propose des activités de loisirs.

Ainsi des séjours de **vacances**, de **week-end** ou encore des **activités** en semaine où de grands événements sont organisés !

Lors de nos activités se côtoient des jeunes tous âgés entre 18 et 35 ans. Le projet de rencontre fait qu'**1/3 des jeunes ont un handicap mental** léger à modéré et que **2/3 des jeunes sont des valides**. Qu'on soit étudiant, jeune travailleur, garçon ou fille, le but en venant à Gratte c'est de rencontrer l'autre.

Ce projet de rencontres vit depuis plus de 20 ans et plaît encore et toujours !

Ainsi nous faisons le pari que Gratte peut continuer à s'étendre un peu plus loin encore en Belgique !

Gratte à Namur...

Depuis 2 ans, les premières fondations de Gratte Namur ont été posées !

En effet, nous pouvons compter sur la présence active du kot Kap Nord pour l'organisation de plusieurs activités Gratte par an ! Aussi 2 séjours d'été ont déjà eu lieu : un au Pays Basque et l'autre en Normandie !

Déjà 18 personnes ayant un handicap sont super motivées par Gratte et viennent dès que possible ! Le challenge à présent pour le secteur est de trouver le double de jeunes valides tout autant motivés ! Cela ne devrait pas être difficile quand on sait les bons moments passés dans l'esprit Gratte et la grande offre de loisirs proposés... Ainsi, parallèlement au "bouche à oreilles", tout un réseau commence à se mettre sur pied. Des liens avec des institutions namuroises se tissent et des partenariats se mettent sur pied !

Afin de vous illustrer le dynamisme déjà présent à Namur, voici le programme alléchant des activités à venir... !

Les projets sont nombreux, le dynamisme des participants bat à du 200%, les contacts se mettent sur pied... enfin bref, tous les ingrédients sont réunis pour que ce nouveau secteur connaisse le succès des précédents.

Gratte Namur, c'est permettre à plus de jeunes de rencontrer la différence et de vivre ce projet unique de société.

Merci de diffuser la nouvelle de notre arrivée auprès de vos contacts namurois et au plaisir de vous rencontrer très bientôt afin de vous présenter plus en détails notre projet. Vous pouvez vous inscrire sur le site internet afin de recevoir la Newsletter ou l'Infogratte de Namur.

Oriane Nève, Permanente pour Gratte Namur ; Tel : 04/342 40 69 ; GSM : 0487/398 673

Mail : namur@gratte.org ; Site internet : www.gratte.org

Calendrier des prochaines activités GRATTE NAMUR 2009 :

Dimanche 10 mai: Vélo à Bxl
 Samedi 23 mai. : Namur en mai
 Lundi 8 juin: Petit verre
 Samedi 27 juin: Spéléo
 02-10 juillet : Séjour en Auvergne

SEJOURS PROPOSÉS PAR GRATTE BRABANT WALLON

La ZEELANDE, du 4 au 11 juillet

Si tu es plutôt de nature sportive (vélo, kayak, natation), et que l'air pur et frais de la mer te manque, et qu'en plus tu ne disposes pas d'un gros budget vacances pour cet été, alors rejoins-nous pour une semaine de folie en Zélande. Pas besoin de partir loin pour revenir la tête pleine de souvenirs !! Là-bas, nous logerons dans un gîte au milieu des moulins et des différents champs de tulipes et c'est au cours de ballades à pieds et à vélos, que nous partirons à la découverte de cette belle région hollandaise et des tous ces villages pittoresques qui la composent... Si tu as donc envie de passer une semaine sportive dans une ambiance amicale, alors sois des nôtres pour ce séjour ! Nous sommes déjà ravies de faire ta connaissance !

PAF: +/-230 € ; Org : Marie Malmédy et Laurence Verstraeten

La TUNISIE, du 13 au 23 juillet

Comment résister à ce bout d'Afrique du Nord?! D'origine tunisienne, Wissal est impatiente de faire découvrir son pays aux aventureux gratteurs ! Ce pays n'aura plus aucun secret pour toi ! De la capitale Tunis aux portes du Sahara, ce séjour aura le goût de l'aventure. **ATTENTION** : Comme le voyage se fait en avion, il est important de ne pas tarder à réserver ta place car au plus tôt nous sommes au complet, au plus vite nous pouvons réserver les billets d'avion et moins cher ce séjour te coûtera! Si tu es intéressé, contactes-nous au 0484/401 483

PAF: 590 € ; Org: Wissal Bouaïssi, Christophe Douxchamp et Séverine Thys

L'ITALIE DU NORD, du 2 au 13 août

Une randonnée dans le relief montagneux des dolomites ? Un tour en gondole à Venise? Une grande balade à cheval dans un ranch où nous séjournerons tout le séjour? Des pique-niques " farniente " sous le soleil de l'Italie ? N'hésite plus! **ATTENTION** : Si le projet de séjour et la destination te plaisent, pourquoi ne nous aiderais-tu pas à organiser ce nouveau trip?

PAF: +/- 500 € ; Org: Meredith Ghysen, Charles Roger et Séverine Thys

CHASSEPIERRE, du 19 au 23 août

Après deux ans d'absence, le célèbre séjour autour du festival de Chassepierre revient sur BW! Pas besoin d'aller loin pour se sentir dépaysé! Dans ce micro-climat de la Gaume, tout est possible!

PAF: +/- 150 € ; Org: Marie-Laure Goudeseune et Marie-Pierre Hébert

Les CHÂTEAUX CATHARES, du 5 au 15 septembre

Chevalier, il est temps de refaire l'histoire! Viens faire vivre les murs de ces splendides châteaux et découvrir cette mythique civilisation qui a marqué l'Europe il y a des siècles d'ici! Des paysages montagneux aux crêtes peuplés d'une flore fantastique, ce sera aussi l'occasion de partager les savoirs des grands vignerons de la région. Cela promet de belles dégustations!

PAF: +/- 380 € ; Org: Tanguy Govaert et Mathieu Nève

WEEK-END SPECIAL OLYMPICS DU 20 AU 22 MAI 2009 À MONS

3000 athlètes venus de la Belgique entière participeront à 15 disciplines sportives. 12 coaches accompagnant les athlètes, plusieurs milliers de visiteurs par jour, et plus de 1000 bénévoles seront présents.

Toi aussi tu veux en faire partie et vivre une expérience riche en humanité?

Tant mieux! Cette année encore, nous irons aider à préparer les lunch packs et les distribuerons sur le temps de midi.

Inscris-toi au plus vite auprès de Charlotte Lonfils à :

bruxelles@gratte.org ou au 02/534 20 28 - 0484/400 886

Prix : +- 20 € . Train pour Mons + repas + logement compris.

MARC TRUYENS, AUMÔNIER FÉDÉRAL DU PATRO

Travailler avec des permanents au service des jeunes, aller à la rencontre des jeunes et de leurs animateurs sur le terrain, avoir un rôle de pastorale auprès d'eux... pas simple ? Et pourtant, il suffit d'ouvrir son regard ! Rencontre avec Marc Truyens, aumônier fédéral du Patro.

Ton rôle à la Fédération ? Être aumônier, c'est...

Mon rôle est très simple : m'émerveiller devant ce que font les jeunes ! Ceux qui ont été marqués par leur aumônier disent qu'il a su être un repère plein de bienveillance. Pour le repère, je vous demande encore un peu de patience (lol)... mais pour la bienveillance, je reconnais que c'est une question de regard. Ceux qui critiquent les jeunes n'ont pas encore vu tout ce dont ils sont capables... Concrètement, je travaille trois jours par semaine au centre fédéral avec les 25 permanents. Je suis aussi dans toutes les instances de décisions et je travaille l'animation de sens et de foi et le lien avec l'Église.

Ta vision du Patro ? A la Fédération Nationale des Patros et dans les patros.

Sur le terrain des mouvements de jeunesse, 4 000 animateurs s'occupent de 20000 enfants, c'est-à-dire 500 à 600 heures par an et par animateur. Ça fait un volume de prestations de plus de 2 millions d'heures par an, soit plus de 1000 emplois temps plein totalement bénévole ! D'un point de vue pastoral, une récente étude a prouvé que parmi les jeunes qui disent avoir fait la découverte de Dieu, 90% l'ont faite en retraite scolaire ou dans les mouvements de jeunesse ! Sur le terrain, la semence pousse et grandit, c'est évident... c'est un terrain propice à l'éclosion d'une vie plus humaine...

Les réalités de terrain dans les patros ?

Comme toutes les personnes engagées, les jeunes peuvent avoir des mésententes, ils peuvent manquer à leur responsabilité, être incohérent dans leur propre comportement par rapport à ce qu'ils disent aux enfants... Faut-il s'en étonner ? Ce qui m'étonne, c'est ce qui se vit et qui va à contre-courant. Une animatrice est fière parce qu'elle a réussi à donner une place à une petite fille qui ne sait pas s'exprimer : " Ici, au moins, elle peut s'exprimer.. ". Une section est partie en voyage humanitaire. Elle a assumé tous les frais et la préparation du voyage. Les animateurs ont pris l'autre mois de leurs vacances pour l'organisation. Peu de jeunes et de moins jeunes sont prêts à un tel engagement. L'accueil, le partage, le pardon, le respect ne sont pas facile à vivre dans une collectivité, surtout dans une société qui s'individualise. Pourtant, le Patro reste un lieu où cela se vit ! C'est dans cet esprit que j'ai été accueilli dans beaucoup de patros : j'étais alors un étranger qui se proposait de devenir l'un d'entre eux et leur aumônier...

Les attentes des animateurs au niveau spirituel ?

Il est impossible de généraliser car ces attentes sont propres à chacun. On est d'ailleurs d'autant mieux accueilli que l'on sait en tenir compte ! Don Bosco disait que si on jouait avec les jeunes dans les moments de " récréation " (vocabulaire de l'époque), on serait d'autant mieux acceptés dans notre rôle d'éducateur. J'aime me rappeler cela en période de difficulté. Ai-je su m'amuser avec eux ? Notre évêque a cependant raison de rappeler qu'ils attendent de vrais adultes. C'est-à-dire des gens qui peuvent expliquer leur façon d'agir tout en acceptant que celles des jeunes ne soient pas les mêmes. Ils sont là pour se confronter à eux-mêmes, à d'autres et se construire. Il faut accepter que la dimension spirituelle peut grandir à travers tout et pas seulement dans la prière...

L'aumônier au Patro, utile ?

L'aumônier qui sait relever le positif de ce que font les jeunes joue un rôle important car le plus souvent ils ne se rendent pas compte du bien qu'ils font ! Montrer que l'Église est ouverte et s'intéresse à eux est un rôle tout aussi important. Pour l'Église elle-même, il est important de vivre parmi les jeunes ! Ils me permettent par exemple une remise en question permanente sur la manière dont je vis la vie communautaire. Il y a des savoir-faire et des savoir-être à ce niveau que je ne peux apprendre ailleurs. Ils m'aident aussi à incarner l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui, à avoir une parole authentique, à écouter les questions d'avenir qu'ils se posent...

Ta devise en tant qu'aumônier des Patros ?

S'émerveiller avant de juger... ou la bienveillance ne trompe pas. Je me répète souvent cela à moi-même !

Retrouvez cet article sur le site <http://www.sdjliege.be> . Repris avec l'aimable autorisation de Anne Locht du Service diocésain des Jeunes à Liège.

" YES WE CAN ", EXPOSITION DES PHOTOS DES JEUNES DU SIAJ

DU 1/04/2009 au 30/04/2009, le SIAJ organisait une exposition pour faire découvrir le travail de réflexion et de création mené avec des jeunes de Saint-Josse, dans le cadre d'un " projet d'expression créative comme moteur de détermination ". Réalisé en partenariat avec le CPAS de Saint-Josse-ten-Noode et le Fonds Social Européen, ce projet a permis à ces jeunes de travailler avec les animateurs du SIAJ afin de développer leur estime d'eux-mêmes par la réalisation sur 6 mois d'un projet qui leur renvoie une image positive ainsi qu'à toutes les personnes qui ont vu l'expo. Une invitation à découvrir, au travers de leur travail, le quotidien, l'état d'esprit et les aspirations de ces jeunes et le cheminement personnel qu'ils ont parcouru pendant ce projet.

Des jeunes prêts à relever le défis, une équipe pour leur permettre d'y arriver.

L'aventure " yes we can ", c'est une dizaine de jeunes que la vie n'a pas épargné et qui se retrouvent à un moment de leur existence où ils ont envie ou besoin de faire le point.

C'est là que l'équipe du SIAJ entre en scène. A travers différentes techniques d'expression et notamment l'expression artistique via la photo, elle amène ces jeunes à extérioriser leur vécu, leurs espoirs et leurs sentiments. L'occasion d'échanger avec d'autres et de prendre de la distance par rapport à son vécu, de pouvoir faire un bilan.

Quand les jeunes s'exposent pour demain.

Ensuite, grâce à la technique du roman photo dans lequel on demande aux jeunes de présenter leur vie comme une histoire et d'en inventer la fin, ceux-ci sont amenés, petit à petit, à se mettre en projet pour se préparer un avenir moins sombre que leur passé. En effet, ce projet se veut aussi une occasion pour ces jeunes de rebondir, de développer des atouts pour pouvoir prendre leur vie en mains.

Et finalement, arrive l'exposition du travail, de longue haleine, des jeunes. Ceux qui étaient au vernissage vous diront certainement qu'ils ont vécu un moment magique de rencontre vraie et intense où ils ont pu écouter les jeunes se dire, petit à petit, et montrer qui ils sont et ce qu'ils veulent pour l'avenir.

Poser un autre regard sur ces jeunes, à travers leurs yeux.

En prenant le temps de regarder cette expo, le visiteur découvre surtout des personnes et leurs œuvres profondes, interpellantes et belles qui s'exposent dans un lieu qui leur convient bien : les serres du Botanique ; un lieu de passage où il fait bon s'arrêter pour se rencontrer vraiment.

Ces jeunes nous livrent ici le récit photographique de leur vie à la fois interpellant, par son contenu pas toujours gai, et beau, dans sa forme. Un récit également chargé d'espoir, de par la fin heureuse inventée par chaque jeune que ce travail sur eux-mêmes a permis de remettre en projet, de projeter dans un futur possible.

De plus, lorsqu'on lève la tête, ces jeunes nous font également découvrir leurs zones d'ombre, les épisodes de leurs passé où la vie n'a pas été tendre avec eux, via des sténopés aussi prenants que poétiques. Au verso, on verra aussi leurs aspirations, via des clichés très travaillés et de toute beauté qui représentent les valeurs et les idées qu'ils veulent mettre en avant.

En sortant de là, on a vraiment l'impression d'avoir partagé un grand moment d'humanité. Dommage qu'à l'heure où vous lirez ces lignes l'expo soit terminée.

CAP GUIDES : ENSEMBLE, MÊME SI ON EST DIFFÉRENT !

Les Guides Catholiques de Belgique, avec l'aide de Cap 48 vont mettre l'accent sur leur Secteur Reine Astrid. Celui-ci existe depuis 1938 et reste l'une des priorités du Mouvement. Il a pour objectif d'accueillir au sein des sections des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, le mouvement guide compte plus de 200 enfants handicapés au sein des ses unités dont 8 sont spécialisées dans l'animation de ces enfants et jeunes.

Les GCB accueilleront donc bientôt au Carrick un(e) permanent(e) qui s'occupera exclusivement du projet " Cap Guides – la diversité dans l'unité ". Cette personne développera des aides concrètes pour les groupes désirant faire de l'intégration ou qui en font déjà, elle accompagnera les familles et animateurs dans ces projets et développera notre travail en réseau dans le domaine.

VOLONTARIAT D'ENTRAIDE ET AMITIÉ : NOUVEAU LOOK ! NOUVEAU REGARD SUR LA CITOYENNETÉ

Suite à un travail de réflexion durant l'année 2008/2009, en partenariat avec le STICS, l'ASBL a établi un vaste plan d'actions qui débuta en septembre 2008.

Les objectifs du travail de réflexion étaient au nombre de quatre :

Faire un état des lieux de l'asbl:

En interrogeant les valeurs et le sens de l'action, en précisant les finalités et les objectifs afin de mener des projets cohérents et en interrogeant obligatoirement l'objectif de participation des jeunes à la structure, afin de le redéfinir et de le retenir comme objectif prioritaire en ce qui concerne le travail sur les 3 autres objectifs cités ci-dessous.

Rouvrir le champ de la créativité:

Quels sont les rôles et attentes de rôles de chacun(e)? Comment se recentrer et évoluer de façon dynamique ? Retrouver du souffle et de l'allant.

Améliorer la communication interne et externe:

Réfléchir à une stratégie collective ; construire des outils efficaces et fluidifier le relationnel interne. Comment enrichir le lien entre l'équipe et le conseil d'administration? Comment améliorer notre visibilité ? Comment mieux valoriser les actions ?

Identifier clairement les ressources:

L'équipe constitue un ensemble de ressources parfois insoupçonnées! Quels seraient les éventuels besoins de formation?

Forts des constats découlant de cette réflexion intense et productive, il nous a semblé important de " visibiliser " ce cheminement.

C'est pourquoi, l'une des actions prioritaires inscrite au plan d'action fut la recherche d'un **nouveau nom** pour l'association afin de mieux communiquer sur son action et sa spécificité.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'assemblée générale réunie ce 28 mars 2009 a approuvé la naissance de **Volont'R** (Volontariat relationnel). Vient donc de s'ouvrir un vaste chantier de travail sur la communication : renommer le trimestriel, trouver un nouveau logo, changer les affiches et les tracts et bien d'autres choses encore. Du pain sur la planche pour les nouvelles recrues, récentes et à venir, au CA et dans l'équipe !

BAVURE ? NON, AGRESSION !

La JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) veut faire part de son indignation et de sa colère suite à l'agression raciste d'un de ses militants et de sa famille, survenue le samedi 18 avril au soir à Bruxelles.

Alors que Matthieu, militant JOC de Namur, avait une discussion animée avec son père sur un trottoir de St-Gilles à Bruxelles, une voiture de police est arrivée.

Peut-être alertée par un voisin soucieux de la quiétude de son quartier, peut-être " dérangée " lors d'une patrouille de routine, la voiture s'est arrêtée. De là sont sortis deux policiers.

Alors que Matthieu, à la vue des " représentants de l'ordre ", a directement voulu présenter ses papiers et présenter des excuses pour le bruit, il s'est fait plaquer au sol, menotter et embarquer. Son frère, son père ainsi que la compagne de ce dernier se sont vu réserver le même sort. Très violent.

Emmenés séparément vers deux commissariats différents dans des voitures arrivées entre-temps, la famille a subi un traitement de choc. Les coups et les insultes racistes (cette famille a le " malheur " d'être d'origine congolaise) ont plu pendant le trajet.

Au poste de police, les provocations policières ont continué. Matthieu a dû patienter deux heures avant son audition, alors que les policiers lui disaient que cela n'allait prendre que quelques minutes.

Durant toute l'intervention, il a demandé à connaître ses droits, appeler son avocat et l'assistance d'un médecin. Il s'est vu répondre par des insultes.

Antoine, son frère, son père et sa belle-mère souffrent encore à l'heure actuelle des coups reçus. Mais plus que la douleur physique, le sentiment d'injustice profonde les ronge.

La JOC est en contact avec certaines organisations de défense des droits humains et veut aider cette famille à obtenir réparation. Le comité P va être saisi.

Ceci est une agression raciste. Pas une bavure. Ce dernier mot est utilisé à tort et à travers pour " excuser " nos " représentants de l'ordre " lorsqu'ils agressent physiquement des citoyens sans aucune raison.

Mais lorsque la " bavure " est quotidienne, elle devient la norme. Et cela est insupportable.

Tout le monde est exposé aux agressions policières, rarement punies par la hiérarchie.

Alors, pour tous les " Matthieu ", merci de diffuser ceci le plus largement possible.

Pour la JOC, Luigi Mauti, Secrétaire Général

FACEBOOK : AVEC OU SANS NOUS ?

Être ou ne pas être sur Facebook ? Il y a de ceux qui résistent, et d'autres qui s'embarquent dans l'aventure de ce site de réseau social américain.

Cette aventure, c'est celle d'une plate-forme qui met en réseau les différents contacts, avec pour centre l'utilisateur et son profil (ses données personnelles, ses goûts, ses humeurs, ses photos...). Relations professionnelles, amicales,

d'une formation ou activité réalisée avec ces jeunes ?

Pour autant, derrière cette apparente simplicité et attractivité, se pose une série d'enjeux. Être « ami » sur Facebook est à portée d'un « accepter » ou « refuser ». Mais peut-on vraiment être « ami » avec tout le monde ? L'animateur de mouvement de jeunesse peut-il partager son

familiales s'entremettent au sein d'un cyberspace dans lequel l'utilisateur regarde passer les messages, les statuts d'humeurs, les photos taggées et autres applications « ludicomunicatives ». Sur Facebook, on observe, du coin du clic, la vie des autres.

Alors, au cœur de cet engouement technico-médiatique, quelle place est à prendre par les Organisations de Jeunesse, les maisons et groupes de

À première vue, les opportunités communicationnelles de Facebook sont séduisantes. Les animateurs, les membres, notre public cible sont bien souvent déjà connectés sur la plateforme. Facebook ne devient-il pas une formidable base de données, à un clic de la diffusion d'un événement qu'on organise, d'un message à transmettre à tous, d'une relation à entretenir à la suite

profil (combinaison de ses vies étudiante, bénévole, familiale, etc.) avec ses amis ? La confusion des sphères et la perte des contextes sont exacerbées sur ce type de site de mise en réseau. Enfin, Facebook reste une entreprise commerciale aux objectifs de rentabilité et de gains. La vocation de Facebook n'est pas de permettre à de vieux copains de se retrouver en ligne après de nombreuses années mais plutôt de gagner de l'argent sur ces retrouvailles virtuelles. L'image de transparence que la plateforme tente de renvoyer (cf. la médiatisation des rebonds de modifications des Conditions générales d'utilisation de ces dernières semaines, Le Soir du 19 février 2009) nous incite à oublier la commercialisation de cet « être ensemble ». Est-ce un modèle de société dans lequel se retrouvent nos CRACS ?

→ Anne-Claire Orban



DES PROJETS PAR ET POUR LES JEUNES

La revue "Coup de pouce infos", le bimestriel du service de pastorale des jeunes de Namur-Luxembourg, a rencontré récemment une permanente de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne à Namur.

Marie Gérard indique d'abord que la JOC veut rassembler des jeunes de 15 à 25 ans provenant du milieu populaire pour mener à bien des projets divers : il s'agit ainsi de "pouvoir travailler avec des jeunes sur ce qu'ils vivent, ce qu'ils pensent de la société et l'engagement qu'ils peuvent prendre". Des groupes sont organisés dans des écoles, dans des quartiers, des villages... Le plus souvent là où il n'existe pas encore de structures qui leur sont destinées... "Ils organisent eux-mêmes des projets à partir de ce qu'ils vivent et de ce qu'ils aimeraient changer dans leurs situations". Voici de larges extraits de son interview.

Quelles sont les activités de la JOC? Et en province de Namur?

« Dans la fédération de Namur, il y a quatre groupes de jeunes qui se rassemblent toutes les semaines. Cela représente une cinquantaine de jeunes... Outre les réunions hebdomadaires où les jeunes se retrouvent pour préparer leurs projets, échanger sur leurs situations, passer un bon moment ensemble, les activités y sont variées: le groupe des jeunes de La Plante est en train de se lancer dans un projet de ciné-club afin de pouvoir amener la réflexion grâce à des films traitant de problématiques concernant les jeunes ; le groupe de Spy (qui n'en est qu'à ses débuts) projette de mettre en place un lieu d'accueil pour les jeunes dans leur village ; le groupe de No-ville (un groupe tout à fait autonome et structuré) s'est investi dans des projets visant à améliorer la vie du village ; et enfin, les jeunes du groupe de Saint-Nicolas (créé en partenariat avec l'AMO Passages) ont créé un blog sur leur quartier et sont en train de travailler à un projet de film d'animation.



Les jeunes du groupe de Saint-Nicolas ont créé un blog sur leur quartier

Nous sommes aussi en train de mener une action sur les jeunes et la précarité. Cette action se base notamment sur une enquête afin de pouvoir mieux approcher les réalités que vivent les jeunes. Des groupes de travail sur le logement et sur l'intérim ont émergé et sont en train de suivre notre processus (voir-juger-agir) afin de mener des actions collectives de changement.

Et dans d'autres provinces ?

Dans le reste du mouvement, on peut citer en exemple le projet freeperie à Liège et à Verviers. Il est impulsé par une démarche de réflexion sur la consommation, une démarche originale basée sur le principe du don et du contre-don: tous les mois, une freeperie est organisée où les gens peuvent amener ce qu'on ne met, ne lit ou n'utilise plus et prennent ce dont ils ont besoin. Également un projet théâtre à Charleroi, un projet rap dans plusieurs fédérations (afin d'utiliser le rap comme moyen d'expression conscient pour les jeunes), un projet graph' à Liège (où les jeunes se battent ensemble pour avoir accès à des espaces légaux pour pouvoir faire leurs graffitis), etc. Bref, les projets sont très variés car ils partent toujours de demandes de jeunes...

Comment es-tu arrivée à la JOC? Quelles sont tes motivations pour y travailler?

Mon parcours a été marqué par le domaine de l'animation et des mouvements de jeunesse puisque j'ai fréquenté les scouts depuis l'âge de 6 ans (puis j'ai été animatrice quelques années). J'ai aussi été animatrice puis formatrice à Jeunesse et Santé. Après mes études universitaires d'anthropologie, j'avais envie d'un métier de terrain, proche des gens. J'étais aussi attirée par le public jeune car je pense qu'il s'agit d'une étape de la vie où se forment les bases de l'avenir.

Ce qui me motive, à la JOC, c'est que l'on part des envies et des situations des jeunes pour construire ensemble des actions. En tant que permanente, je ne suis pas là pour répondre seule à toutes les demandes des jeunes (Tu veux ceci ? Je te le donne...) mais plutôt pour aider les jeunes, les accompagner, afin qu'ils s'organisent, qu'ils se structurent, qu'ils se battent ensemble pour faire changer les choses...

H. W.

JOC Namur, 17 place l'Ilon, 5000 Namur, 081/22.67.06 ou jocnamur@joc.be
Pastorale des jeunes de Namur-Luxembourg : 081/25.64.86 ou coup.de.pouce@catho.be

PARCE QUE LA DIVERSITÉ CRÉE UNE PLUS-VALUE CITOYENNE

par
Rosetta Flochon

Soutenue par le Kot à projet namurois KAP Nord¹ depuis deux ans, l'asbl Gratte² passe à la vitesse supérieure pour renforcer la rencontre entre jeunes valides et jeunes handicapés mentaux namurois.

Ils vont au bowling ensemble, organisent un souper spaghetti, décident de faire une balade à vélo ou, plus simplement – période de blocus oblige – prennent un petit verre ensemble. Ils, ce sont des jeunes handicapés mentaux et des jeunes du kot à projet KAP Nord, des Facultés Notre-Dame de la Paix, à Namur. Depuis deux ans, ils ont pris l'habitude de se rencontrer sous l'impulsion de l'asbl Gratte. Présente également à Bruxelles, à Liège et à Louvain-la-Neuve, cette dernière défend, depuis vingt ans déjà, le projet d'une citoyenneté passant par une valorisation des diversités. Son désir est d'intégrer dans un groupe harmonieux des personnes différentes à plusieurs points de vue : jeunes de 18 à 35 ans, garçons ou filles, valides ou moins valides (porteur de la trisomie 21, l'autisme, etc.), venus de tous les milieux, vivant en ville ou à la campagne, issus d'une famille nombreuse ou enfants uniques...

Se rencontrer, oui... mais pas n'importe comment : en respectant une proportion de 2/3 de jeunes valides et de 1/3 de jeunes handicapés. Pourquoi cette proportion ? Parce qu'elle permet de dépasser la barrière du handicap, reléguant celui-ci au second plan, au profit d'un authentique échange. Qui d'entre nous n'a pu, en effet, expérimenter ce que procure le fait de se laisser toucher par la beauté d'un paysage ; de donner gaiement le meilleur de soi-même pour amener son équipe à gagner une partie de bowling ; de sentir le vent caresser son visage en pédalant sur une digue ou, tout simplement, de cogner son verre à d'autres verres en lançant le mot « santé ! ». C'est alors que les différences entre les humains s'estompent. Seul reste alors le partage d'émotions donnant plus encore l'envie de croquer la vie à pleines dents, ensemble. Ce n'est donc pas un hasard si le logo de Gratte n'est autre qu'une pomme croquée !

Aujourd'hui, le partenariat entre KAP Nord et Gratte passe à la vitesse supérieure. L'équation est simple : augmenter le nombre de jeunes namurois non handicapés prêts à s'engager dans l'aventure, c'est donner à davantage de jeunes porteurs d'un handicap mental des occasions de sortir des murs de leur institution ou de leur famille pour vivre la riche aventure d'un autre type de rencontres. Et c'est donner aux autres l'occasion de vivre de l'intérieur des valeurs de civilité, de civisme et de solidarité.

« L'asbl Gratte a décidé de consacrer un mi-temps à une permanence namuroise qui viendra en soutien au kot à projet KAP Nord, explique Oriane Nève, permanente pour Gratte Namur. Nous cherchons à créer du lien pour agrandir le réseau des jeunes namurois prêts à participer à ce type d'activités, de sorte que les étudiants des facultés ne soient pas les seuls à être concernés. » Et Gratte de rappeler que vivre des rencontres avec des jeunes handicapés mentaux, c'est une expérience unique. « C'est une relation franche qui s'établit, sans façade, à la fois simple et riche où les masques et les a priori n'ont pas leur place. On y découvre des personnes capables d'offrir et de recevoir un peu plus d'amour que d'ordinaire. »

Mise en place de formations, organisation de conférences, l'asbl Gratte ne ménage pas ses forces pour qu'à côté de la spontanéité de ses activités sportives, ludiques, culturelles,... la compréhension d'enjeux importants dans la rencontre et la compréhension des personnes handicapées restent de mise. Respect de la dignité de la personne humaine, respect à l'égard des autres et des espaces publics, reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux,... autant de valeurs mises à l'honneur par le projet de Gratte.

Des valeurs qui prendront pleinement leur sens lors du séjour en Auvergne du 2 au 10 juillet, proposé au départ de Namur. L'expérience a déjà eu lieu l'année dernière, et les jeunes en redemandent.

EPINGLÉ POUR VOUS

● Revue de presse	46
<i>Défense : Matériel militaire vendu aux mouvements de jeunesse</i>	46
<i>Charte associative</i>	47
<i>Emploi & Formation Jeunes</i>	48
<i>Large solidarité avec les sans-papiers</i>	49 - 50
<i>Signes religieux à l'école</i>	51 - 52
<i>Sexualité : un site pour les 15-25 ans</i>	53
<i>Santé</i>	54

.....

Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

LE SOIR 04/04/09

A L'ARMÉE, C'EST MOINS CHER QUE CHEZ COLRUYT

REPORTAGE

Caserne quartier Major Houssiau, à Peutie, près de Vilvorde. Il est 9 h 30. Le soleil commence à poindre. Au corps de garde, la tenue des soldats et sous-officiers est nickel. Les chaussures brillent et la bonne humeur est de mise. Tout est prêt pour une journée d'affluence. Une journée hors norme. Celle d'une vente de matériel militaire déclassé proposé à moindre coût à tous les mouvements de jeunesse du pays.

Après avoir montré patte blanche au corps de garde, tout candidat acheteur abandonne sa voiture sur l'immense parking des abords de la caserne. Direction l'immense hangar exceptionnellement transformé en salle des ventes. Accueillante, l'armée n'a rien oublié pour ses visiteurs d'un jour. À droite de la porte d'entrée, deux toilettes mobiles. À gauche, une cantine et sa terrasse avec parasols. On sait recevoir chez nos soldats...

Le palais des bonnes affaires

Mais dès l'entrée dans le hangar, fini de rire. C'est le rush. Aux portes de la caverne d'Ali Baba, chaque candidat acheteur doit montrer l'attestation de la commune prouvant qu'il est bien membre d'un mouvement de jeunesse. Il reçoit alors un billet numéroté qui lui donnera, une fois ses courses terminées, le droit d'aller chercher sa voiture pour le chargement. L'enregistrement terminé, le shopping peut commencer. Avec des caddies de chez Colruyt, s'il vous plaît. « Ils ont accepté de devenir partenaires de l'opération en nous prêtant des caddies et des caisses enregistreuses », lance un préposé en civil entouré de panneaux publicitaires orange et noir. « C'est la contrepartie », sourit-il.



UNE DIZAINE de malles (à 10 euros pièce !) pleines de matériel. Les scouts de Saint-Louis, à Namur, sont équipés. © ALAIN DEWEZ.

Dans les travées du hangar, les palettes succèdent aux palettes. Ici, le pantalon de camouflage est à 4 euros. Le training à 5. Un peu plus loin, le sac à dos multipoches renforcé se laisse emporter pour la somme modique de 5 euros alors que le sac de couchage est au prix inégalable de 12 euros. Bref, c'est le palais des bonnes affaires. Mais là où il y a bouchon, c'est devant les malles métalliques. « C'est l'outil de base de toute unité », lance Jamal de Mont-Saint-Guibert. « Et surtout, embraient Steve et Olivier, elles sont vendues à 10 euros alors qu'on les trouve à 125 euros dans le commerce. » Bref, c'est la bousculade devant les palettes de malles kaki. Au point que les caristes multi-

plient les va-et-vient entre la salle des ventes et le hangar d'en face où est stockée la marchandise.

« Pas de problème, rassure Jean-Michel Joie du service des ventes de l'armée. Nous avons l'habitude du succès remporté par les coffres et nous en avons fait revenir d'un peu partout. Il y en aura peut-être pour tout le monde. »

Il est un peu moins de midi. Les files s'allongent devant les soldats/caissiers. La note moyenne tourne autour de 150 à 200 euros. Bref, à la caserne, « c'est encore moins cher que chez Colruyt », ponctue un acheteur. ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

lesoir.be

Toutes les photos qu'Alain Dewez a prises lors de la vente de matériel à la caserne de Peutie sont sur www.lesoir.be

LA CHARTE ASSOCIATIVE ATTENDRA ENCORE

► Mais les trois Parlements concernés votent une résolution pour finir la tâche.

Toute une législature régionale n'aura pas suffi. Elle s'achève sans que puisse se boucler ce dont les majorités sortantes (PS-CDH en Région wallonne et Communauté française, PS-CDH-Ecolo côté francophone en Région bruxelloise) avaient pourtant fait grand cas. Soit la fixation d'un pacte puis d'une charte visant à reconnaître et encadrer la vie associative; à clarifier et évaluer les rapports entre politique, administration et associatif ("LLB" du 31/05/08 notamment).

L'idée en remonte déjà aux années 90, au PSC d'alors. Ecolo s'y joignit aisément. Le PS moins facilement, où sa méfiance pour l'associatif était atavique : priorité d'office au secteur public sur la "concurrence" privée, souvent "calottine" de surcroît... Il fallut donc accorder trois partis et trois exécutifs. Il fallut aussi consulter l'associatif et s'entendre avec lui, dont la diversité est infinie. A tel point que l'on glissa d'une idée contractuelle de "pacte" à celle d'engagement politique unilatéral à l'enseigne d'une "charte".

On crut l'affaire entendue, le 12 février dernier, fût-ce avec deux ans de retard sur l'échéancier prévu, lorsque tous les ministres fédérés francophones adoptèrent la charte. Encore fallait-il

la transformer légalement en accord de coopération entre les entités, à soumettre par décret aux trois Parlements - wallon, de la Communauté française, francophone bruxellois (Cocof). Et là, caramba, pas encore réussi. Ce n'est pas seulement redevable de la mauvaise gestion coutumière des fins de législature. C'est qu'il y a encore des difficultés.

Au moins deux. La première touche à l'organisation d'un droit de recours pour les associations quand, par exemple, elles s'estiment lésées au regard des principes consacrés d'égalité de traitement et de non-discrimination dans l'octroi de subsides publics; la charte s'est bornée à stipuler que ce droit, en amont du Conseil d'Etat, serait "effectif, souple,

abordable et rapide". La seconde fut perceptible dès le départ: quelle peut ou doit être l'implication des pouvoirs locaux?

Ce ne serait toutefois que partie remise. Le Parlement de la Communauté française hier, celui de la Cocof aujourd'hui, celui de la Région wallonne demain, auront *in extremis* voté sur une résolution introduite en urgence, qui revient à acter le travail accompli et annonce le souhait de le terminer sous la prochaine législature. Au moins, ce long cheminement prouverait que l'opération n'est pas vaine ou abstraite, mais que ses implications pourraient être très concrètes dans l'alliance "antimarchandisation" associatif/pouvoirs publics.

Paul Piret

L'EXTENSION DE L'APE JEUNES SÈME LA DISCORDE CHEZ LES PARTENAIRES SOCIAUX

MOTS-CLÉS

APE Jeunes

CSC

FGTB

Un projet d'arrêté propose d'ouvrir le dispositif APE Jeunes à de nouveaux secteurs. Si la mesure semble bien accueillie par les entreprises, les syndicats grincent des dents.

Le 5 décembre 2008, dans le cadre du Plan anti-crise, le gouvernement wallon a décidé d'affecter 12 658 500 euros du budget non consommé de la mesure 2.5 du Plan Marshall à la création de nouveaux APE Jeunes. « Cette mesure vise à créer 750 nouveaux emplois destinés aux PME, TPE et *spin off*, explique Raymonde Yerna, conseillère en charge du dossier au cabinet de Jean-Claude Marcourt (PS)¹, ministre wallon de l'Emploi. Pour ce faire, le gouvernement a ouvert le bénéfice de l'APE Jeunes à de nouveaux secteurs et, en particulier, au commerce de détail, au commerce équitable ainsi qu'à la production et distribution d'énergies renouvelables. »

Une ouverture qui a eu tôt fait de faire bondir les syndicats. « Cette initiative pourrait avoir d'importantes conséquences en termes de précarisation, de *turn over* et de dérégulation dans la politique d'emploi de ces secteurs », affirme ainsi Annick Thyré, secrétaire régionale de l'Interrégionale wallonne de la FGTB. Même son de cloche à la CSC.

Les syndicats semblent craindre que cette ouverture n'engendre un effet d'aubaine pour les employeurs et vienne ainsi saper les efforts fournis par les partenaires sociaux afin de garantir aux travailleurs des contrats « tendant vers le temps plein » dans un secteur comme le commerce de détail où une bonne partie de l'emploi est constituée de mi-temps. S'ils ont obtenu gain de cause pour une partie de leurs revendications (le secteur de la grande distribution, initialement inclus dans les secteurs « élargis », reste finalement exclu du champ d'application du dispositif), ces mêmes syndicats restent méfiants, tout en élargissant le débat : « En fait, les critiques concernant les effets d'aubaine et le *turn over* peuvent s'appliquer à pas mal d'autres aides à l'emploi que l'APE Jeunes », déclare Marc Becker, secrétaire national CSC.

Pour les organisations syndicales, la pratique de l'emploi subsidié serait justifiable pour autant

qu'elle ne vise pas seulement la mise au travail temporaire du jeune peu qualifié et qu'elle leur offre aussi de réelles perspectives d'insertion durable. Un souhait dont on ne peut dire aujourd'hui s'il se réalise dans le cadre de l'APE Jeunes puisqu'aucune évaluation du dispositif et de son efficacité n'a encore été mise sur pied. Ce à quoi Raymonde Yerna répond : « Le dispositif devra être évalué durant le second semestre 2009 sur le taux d'engagement, les secteurs d'activité et le profil des entreprises concernées ainsi que sur les profils et fonctions des travailleurs engagés. Fin 2010, on évaluera l'impact réel sur l'augmentation du volume global de l'emploi, une fois que l'entreprise ne bénéficie plus de l'aide APE (sachant qu'elle est octroyée pour deux, voire trois ans). »

Entreprises ravies

À l'Union wallonne des entreprises², par contre, on semble ravi : « Nous avons soutenu ce projet d'arrêté dès le début, déclare Thierry Devillez, directeur du département emploi/formation. Nous ne comprenons d'ailleurs pas pourquoi ces secteurs étaient exclus du champ initial d'application du décret. Pour aller plus loin, nous serions même favorables à ce que ce champ soit étendu aux non-PME... En ce qui concerne les effets négatifs éventuels, on sait évidemment qu'il y a des secteurs où ces phénomènes sont plus importants mais il est trop tôt pour juger. Nous sommes favorables à une évaluation du dispositif par un organe extérieur, comme l'Iweps³ par exemple. Et pour répondre aux critiques des syndicats, il nous semble que le but de l'APE, c'est de mettre des jeunes à l'emploi, ce qui est le cas ici... »

Notons pour conclure que le projet d'arrêté a été envoyé au Conseil d'État pour avis et qu'il devrait être présenté au gouvernement wallon en troisième lecture début mai.

1. Cabinet Marcourt, place Des Célestines, 1 à 5000 Namur - tél. : 081 234 111 - courriel : info@marcourt.gov.wallonie.be - site : www.marcourt.wallonie.be

2. UWE, chemin du Stockoy, 3 à 1300 Wavre - tél. : 010 47 19 40 - info@uwe.be - www.uwe.be

3. L'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

par
Julien Winkel

QUAND LES UNIVERSITÉS SE MOUILLENT POUR LES SANS-PAPIERS

par
Catherine Morenville

Ils l'avaient promis, ils ne l'ont pas fait. Pas encore du moins, diront les plus optimistes. La circulaire définissant les critères de régularisation des « sans-papiers » faisait partie de l'accord de gouvernement remis, en son temps, par Yves Leterme et les siens. Devant l'immobilisme du gouvernement, la grogne monte et, chose inédite, les universités du pays se mobilisent.

Entrée du parking de la VUB. Quelques calicots détrempés par les averses tombées plus tôt dans la matinée, confèrent aux lieux un aspect de désolation, dont ils n'avaient pourtant nul besoin. « Nous sommes en grève de la faim », peut-on encore déchiffrer. Après avoir dépassé deux « préfabriqués » de chantier contenant quelques sanitaires, on pénètre dans le sous-sol du parking. Du béton brut, sans aucun orifice. Une cloison de carton referme un énorme dortoir. Deux sans-papiers accueillent les visiteurs. À l'intérieur, des matelas à perte de vue. Sur des fils tendus entre deux colonnes, quelques vêtements pendent tandis que sacs de voyage, valises et autres menus objets jonchent le sol. Il fait froid, un froid humide et pénétrant. On devine des corps sous les couvertures. Le silence règne. Tout au plus, quelques toussotements rappellent qu'en dessous des couvertures se cachent des hommes et des femmes. C'est ici que 103 sans-papiers s'entassent, pour ne pas dire crouissent, attendant le bon vouloir de la ministre de la Politique d'asile et de la Migration. Ils sont à leur 39^e jour de grève de la faim.

Entouré de quelques militants de la cause des sans-papiers et d'étudiants de la VUB, leur porte-parole, Omar, justifie le recours à la grève de la faim : « On ne nous laisse pas le choix, il ne s'agit pas de faire du chantage, mais d'exercer le seul moyen de pression qui nous reste. Tous ici, nous avons commencé par manifester gentiment, rencontré tous les partis démocratiques, mais cela n'a pas suffi, nous avons alors occupé les églises, les universités, les grues, et ça n'a toujours pas suffi. On refuse de prendre en compte la réalité de notre présence ici, le fait que nous travaillons déjà. En vérité, c'est le

gouvernement qui nous accule à la grève de la faim. »

On ira jusqu'au bout !

Au lendemain de l'annonce du report de toute décision sur la régularisation après l'échéance électorale du 7 juin, l'abattement est général. Certains sont à bout. Les 103 grévistes de la faim de la VUB, ont néanmoins décidé de poursuivre leur action. Jusqu'à présent, trente d'entre eux ont déjà été emmenés en ambulance à l'hôpital d'Ixelles. Leur état de santé se stabilise et ils reprendront leur grève de la faim dès leur retour sur le campus de la VUB. Seize sans-papiers seraient plus gravement atteints et six souffrent de problèmes rénaux. Onze grévistes souffrent de troubles psychiatriques et sont suivis par un psychologue. Après 40 jours de jeûne, les sans-papiers entameront une phase considérée comme déjà critique. Ils ont invité, ne sachant pas trop s'il faut vraiment y croire, la ministre de la Politique de l'asile et de la Migration, Annemie Turtelboom (Open Vld), à leur rendre visite.

À l'ULB dont le gymnase est occupé depuis novembre 2008, la situation semble tout aussi alarmante sauf que les enfants y séjournent aussi. 280 personnes y font la grève de la faim depuis le 1^{er} mars et tous les jours, des ambulances doivent emmener d'urgence des grévistes épuisés et malades. Certains ont dû être hospitalisés en raison de fortes douleurs aux reins. Aucune aide extérieure organisée n'est plus présente. Aucun suivi médical n'est effectué. Une situation qui préoccupe quelques parents volontaires qui soutiennent les enfants des sans-papiers qui occupent ces lieux.

Des occupations contagieuses

Mais si l'ULB et la VUB furent les premières universités à accueillir les sans-papiers, la contagion semble avoir gagné et pris de l'ampleur ces dernières semaines, ce, tant au nord qu'au sud du pays : KUL, UCL, St-Louis, facultés Notre-Dame de la Paix de Namur, Gand, Anvers... Un comité des universités et des hautes écoles belges pour

Sans papiers mais pas sans mental !

Jean-Pierre Pireaux, psychologue, dirige Psy-Campus¹ où il reçoit habituellement le personnel de l'ULB et les étudiants. Amené à rencontrer les sans-papiers occupants, il a décidé avec quelques collègues de témoigner de ce qu'il a constaté sur place².

« Des occupants, sans-papiers, d'un gymnase à l'ULB, s'étant inquiétés de la dégradation psychologique de certains de leurs compagnons, ont amené le comité de liaison ULB-sans-papiers, à prendre contact avec notre Service. Psy-Campus est à 200 m du gymnase. Nous avons créé un petit groupe de trois psychologues, deux pédopsychiatres et une assistante sociale. Deux psychiatres de Médecins du monde se sont ajoutés. Nous nous sommes rendus au gymnase et au parking de la VUB. Nous avons tantôt rencontré les personnes au hasard, tantôt aiguillés par les responsables qui avaient repéré des occupants montrant quelques troubles. Ce qui nous a tout de suite marqués, c'est cette position horizontale toute la journée sur des matelas qui pousse à l'apathie et à la neurasthénie. L'exil, la confrontation à l'administration peuvent fragiliser l'équilibre mental. Les échecs répétés des tentatives de régularisation finissent par les décourager, résultat : certains tentent la grève de la faim ou montent sur les grues. C'est la déroute. Malgré leurs efforts pour fournir des preuves de leur inscription sociale, ils se voient refuser une identité légale. Ils se sentent «chosifiés», réduits à des dossiers accumulés en attente interminable. Les adultes sont dans l'incompréhension, la confusion, la perte de repères. Lentement, de façon insidieuse, s'installe un processus comparable à celui produit par l'effet d'un harcèlement moral faisant son œuvre, d'abord à bas bruit, puis prenant valeur traumatique. Pour ce qui est de la VUB, le parking-caverne ne concourt évidemment pas à leur remonter le moral. Une noirceur très présente, une lumière artificielle en permanence. Ils sont en fait déjà enterrés, au sens littéral du terme. Le cadre reflète leur état intérieur. »

« Mais le groupe, heureusement, donne un sentiment d'appartenance à une société solidaire, relève encore Jean-Pierre Pireaux. Mais le groupe peut aussi être l'endroit où l'on décharge ses révoltes contre l'administration qui tient un discours illogique, incompréhensible, voire méprisant. Le groupe vit au gré des rumeurs, de l'attente interminable, de l'insécurité due au risque d'arrestation, de la précarité, de la promiscuité. Là, comme dans le gymnase de l'ULB, le découragement gagne les occupants parce qu'ils se sentent oubliés dans un contexte médiatique ne leur accordant plus guère d'intérêt. Les compagnons d'infortune servent alors parfois de réceptacle aux débordements de colère. Quand éclatent les bagarres, les enfants sont angoissés, dorment mal. Le matin, le petit-déjeuner fait parfois défaut, ils arrivent fatigués et inquiets à l'école qui ignore dans certains cas tout de leur situation. Leurs parents, insécurisés et eux-mêmes fragilisés psychiquement, ne peuvent plus donner du sens à cette précarité ni les rassurer quant à une issue possible. Dans ces conditions, nous pouvons sans exagérer dire que nombre des enfants qui occupent le gymnase courent un risque majeur de décrochage scolaire. »

le soutien aux sans-papiers s'est même créé pour coordonner les réactions et les occupations. Et force est de constater que cela faisait très longtemps que l'on n'avait pas vu les universités belges s'engager pour un thème de société. « C'est vrai, reconnaît le recteur des facultés Notre-Dame de la Paix. Mais la mobilisation universitaire contre une situation de non-droit est une vieille tradition datant du Moyen Âge, rappelle-t-il. Et dans ce dossier, précisément, il y a l'aspect solidarité et mobilisation, mais aussi ce dont on ne parle pas : dès le début, nous avons dit aux politiques que nous avions des experts, dans nos universités, prêts à les aider à rédiger cette circulaire qu'ils ne rédigent pas. C'est ça aussi, le rôle des universités³. »

Ainsi, les professeurs de droit de plusieurs universités se sont unis pour rédiger une note juridique à l'intention du gouvernement. Le 18 mars dernier, jour anniversaire de la signature de l'accord de gouvernement promettant la régularisation, cinq recteurs ont accompagné les sans-papiers chez le Premier ministre Herman Van Rompuy. Ils lui ont remis cette note juridique et une pétition signée par plus de 30 000 personnes. Certaines universités ont même été jusqu'à suspendre les cours pour inviter les étudiants à participer aux manifestations organisées dans les trois régions du pays. Et fait sans précédent, quelque 529 professeurs d'université de tout le pays se sont fendus d'une carte blanche parue le 17 mars dans les principaux quotidiens belges : « Arrêtons la guerre aux sans-papiers : régularisons ! ». Une mobilisation qui s'ajoute à l'appel du Centre d'action laïque, du Cardinal Danneels et des représentants des autres cultes, des étudiants, des médecins bruxellois, des associations de femmes, des syndicats, des ONG, des artistes, de l'ensemble des Ordres des avocats du pays qui ont introduit avec 13 sans-papiers une action en justice contre l'État et d'une pétition forte de plus de 30 000 signatures. « Avec autant d'acteurs de la société civile qui se mobilisent, ce n'est pas possible que M^{me} Turtelboom ne comprenne pas qu'il se passe quelque chose dans ce pays, s'indigne Frédérique Mawet, directrice du Ciré⁴. Elle ne peut continuer à faire la sourde oreille ! » Et pourtant...

1. Psy-Campus, Campus du Solbosch, ULB CP 184, av. F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 650 20 25 – courriel : psycampus@ulb.ac.be

2. Témoignage recueilli lors du colloque « Itinéraires sans-papiers » organisé le 17 mars à l'ULB. Il est par ailleurs auteur avec quelques collègues d'une lettre à la ministre Turtelboom parue dans *La Libre* et *Le Soir* du 12 mars 2009.

3. In *Le Soir* du 19 mars 2009.

4. Ciré, rue du Vivier, 80/82 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 629 77 10 – courriel : cire@cire.irisnet.be – site : www.cire.irisnet.be

IL EST PERMIS (ET MÊME OPPORTUN) D'INTERDIRE LE VOILE À L'ÉCOLE

► Le Conseil d'Etat juge irrecevable le recours du Mraux contre deux athénées.

Interdire les signes religieux à l'école n'est pas discriminatoire, que du contraire. Voici, en substance, le contenu de deux arrêtés rendus récemment par le Conseil d'Etat, comme le révélait "La Dernière Heure" lundi.

Le 3 octobre 2006, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (Mraux) demandait l'annulation du règlement d'ordre intérieur (ROI) de deux athénées de la région de Charleroi (Yauban et Gilly) en ce qu'il interdisait à ses élèves "le port de tout couvre-chef, de signe ostensible d'appartenance politique ou religieuse dans l'enceinte de l'établissement". Deux règlements

approuvés par la ministre de l'Enseignement de l'époque, Marie Arena (PS), pouvaient organiser des deux écoles.

Trois ans et demi plus tard, le Conseil d'Etat a rendu ses deux arrêts. Pour lui, l'interdiction faite par ces deux ROI ne porte pas atteinte à l'objet social du Mraux (lutte contre le racisme, opposition aux discriminations fondées sur une prétendue race, la nationalité, la confession...). Au contraire, il "a pour effet de le rencontrer et de le conforter". "La requérante n'a donc pas intérêt à en poursuivre l'annulation", dit le Conseil d'Etat, qui juge le recours irrecevable et rejette la requête.

Une décision que le ministre de l'Enseignement ne souhaite qu'en commentaire, précisant qu'en matière de ROI, les écoles sont autonomes. "On fait confiance aux équipes éducatives qui sont le plus

à même d'adopter une attitude par rapport à leur public, leur projet éducatif", explique-t-on au cabinet Dupont (PS).

Le président du Mraux, lui, ne s'est pas fait prier pour réagir. Dégoûté, Radouane Boubhal juge cet arrêt "inraisonnable" : "Dans toute procédure, on étudie d'abord la recevabilité d'une requête (l'intérêt à agir, les conditions formelles...) avant de se consacrer au fond, de répondre aux arguments des parties. Ici, le Conseil d'Etat s'arrête à la première étape - le recours n'est pas recevable - mais en ditent que le règlement attaqué conforte l'objet social du Mraux, ce qui est une question de fond". Pour le président du Mraux, cet arrêt est "idéologiquement orienté et antidémocratique car il n'argumente pas, il ne permet pas la discussion".

"M^{me} Arena avait refusé de discuter avec nous de l'interdiction. Le

Parlement de la Communauté française a refusé d'en débattre. Après l'exécutif et le législatif, c'est donc le judiciaire qui refuse le débat", peste M. Boubhal, qui envisage de se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme ou le Comité des droits de l'homme des Nations unies. "Marie Arena avançait que l'on peut aller dans des écoles qui n'interdisent pas le voile, mais elles sont de plus en plus rares. A Bruxelles, 95% des établissements l'interdisent. On pousse au communautarisme, à la création d'écoles publiques musulmanes".

Nadia Geerts, grand défenseur de la laïcité⁽¹⁾, juge, elle, cette décision de justice "excellente", car "elle contre-argumente sur le terrain du Mraux, qui est la lutte contre les discriminations". "C'est la discrimination contre la discrimination, dit-elle. L'interdiction a justement

pour but de lutter contre les discriminations faites aux filles musulmanes tenues de porter le voile. L'école publique a pour mission de promouvoir la mixité. Mais la mixité, ce n'est pas seulement réunir garçons et filles. Il faut encore que cela se fasse de manière égalitaire. Il faut savoir que quand des écoles se sont mises à interdire le voile, c'est parce qu'il s'accompagnait du refus de participer à des voyages mixtes ou de se faire interroger seule dans une pièce avec un professeur masculin.

Nadia Geerts prône dès lors une interdiction généralisée, afin d'éviter les écoles-phétos. Selon elle, c'est au ministre d'agir. "Mais le politique est lâche. Pour des raisons électoralistes, il n'a pas envie de se positionner".

Laurent Gérard

(1) "L'école à l'épreuve du voile", Libero, 2006.

DU VOILE ET DU KEFFIEH, ON POURRA TOUJOURS PARLER PLUS TARD

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant garantit, en son article 14, la liberté de religion de l'enfant et sa liberté de la manifester, pour autant que cette manifestation ne contrevienne pas aux libertés d'autrui ni à l'ordre public.

Cette garantie est aujourd'hui questionnée par un récent arrêt du Conseil d'État qui reconnaît le principe de l'inscription de l'interdit du port du voile dans le règlement d'ordre intérieur des établissements scolaires.

Le débat sur le port du voile à l'école est complexe et ne se laisse approcher vraiment, dans tout son sens et toute sa profondeur, que si l'on accepte d'aborder sérieusement les multiples questions annexes dans lesquelles il se fonde. Ces questions sont d'ordre religieux mais aussi social et politique : refuser de les aborder de front, c'est faire le jeu simpliste de celles et ceux qui, pressés d'en finir au plus vite, ne se préoccupent que des signes, au détriment de ce qu'ils signifient.

Les raisons qui poussent des jeunes filles musulmanes à porter le foulard sont nombreuses et variées : certaines d'entre elles y sont contraintes par leur entourage

alors que d'autres, touchées par la grâce religieuse, le portent par conviction. Certaines cherchent à se protéger et se replier quand d'autres considèrent le foulard comme un accessoire de mode. Certaines enfin trouvent dans ce simple morceau de tissu un outil magique à leur émancipation d'un modèle familial patriarcal contraignant : « je porte le foulard, j'accepte le code culturel et religieux de ma famille qui m'accorde, dès lors, une plus grande liberté ». Mais de nombreuses autres encourrent le port par simple réaction au préjugé dans lequel elles se vi-

Plus on contraint les descendants d'immigrés à s'assimiler, plus on les pousse à réagir radicalement

vent enfermées et dont elles espèrent pouvoir se libérer, en le renversant positivement : plus on contraint les descendants d'immigrés à s'assimiler, plus on manifeste du mépris, de l'opprobre ou de l'hostilité vis-à-vis de leur culture d'origine, plus on les pousse à surenchériser et à réagir radicalement.

Il y a quinze ans, alors que l'islam était bien moins diabolisé qu'aujourd'hui, les jeunes étaient

également moins enclins à se déclarer musulmans et à pratiquer leur religion : on ne peut s'empêcher, d'établir un parallèle entre la convergence d'un discours public qui fait de ces jeunes des musulmans, indépendamment de leur pratique, et la montée chez ces jeunes d'un néoconservatisme religieux qui utilise, parfois à l'extrême, les interprétations les plus rigoristes des textes sacrés.

La pression de l'opinion publique, peu avare en matière d'amalgames, qui transforme tous les descendants d'immigrés du monde arabe en « musulmans », empêche ces jeunes d'opérer tranquillement le « bricolage identitaire » auquel leurs appartenances multiples les contraignent. Comment, dans un tel contexte de défi et d'hostilité, peuvent-ils adopter à la fois ce qui leur plaît et leur semble bon dans leur culture d'origine et celle de leur pays d'accueil, sans se vivre renégat ? Sans renier leurs origines, leur famille, sans se renier eux-mêmes...

Soumis à un tel régime infernal, comment imaginer que ces jeunes, filles et garçons, trouvent la liberté d'exercer leur esprit critique et d'user de leur « droit d'inventaire » vis-à-vis de leur héritage

ge ? On les contraint ainsi, par simple crispation identitaire, à n'en revendiquer que les aspects les plus caricaturaux et les plus archaïques, dont le port du voile...

Si la crispation est particulièrement sensible à l'école, c'est sans doute que celle-ci représente une institution sociale à part, sur la base de la conviction, pourtant discutable, qu'elle est seule capable de dispenser un savoir humaniste susceptible d'appeler progressivement l'individu à une existence morale. Le port du voile à l'école revêt ainsi un caractère indubitablement provocateur, sinon « blasphématoire », puisqu'il apparaît dans le « domaine sacré » des établissements scolaires.

Nombreux sont pourtant les observateurs à considérer que l'école n'est plus à la hauteur de cette attente. Bien des établissements, principalement dans les filières scolaires les moins valorisées qui accueillent en masse les jeunes de l'immigration, ont dû laisser filer toute prétention à garantir la transmission d'un socle de base humaniste élémentaire. Faire de cette école affaiblie une institution à part, réclamant des égards particuliers, ne revêt aucun sens aux yeux des élèves qui la fréquentent et

qui savent, mieux que quiconque, sa pauvreté éducative, sa tristesse relationnelle et son incapacité à marquer de manière constructive leur parcours initiatique d'adolescents.

L'impact de l'ethnicité dans l'espace scolaire, souvent méconnu ou dénié, s'avère particulièrement important

Par contre, parmi les nombreuses difficultés rencontrées, l'impact de l'ethnicité dans l'espace scolaire, souvent méconnu ou dénié, s'avère particulièrement important. Plusieurs maux des établissements scolaires apparaissent, à l'analyse, comme lui étant associés (inégalité face aux inscriptions, ségrégation dans les orientations scolaires, exposition inégale à la punition...). Un peu comme si cette campagne, que certains voudraient entreprendre, contre la visibilité de l'islam à l'école, se déroulait sur le fond de « visibilité » malgré eux des jeunes issus de l'immigration : on les voit, quoi qu'ils fassent ! Ainsi l'idée d'interdire le port du foulard à l'école est vécue par un grand nombre de jeunes issus de l'immigration, comme une violence insidieuse supplémentaire

qui leur est faite et qui confirme l'idée que, confinés à des catégories de perceptions scolaires ethnicisées (immigrés, musulmans, difficiles, scolarisés dans des établissements sensibles...), ils ne sont ni désirés, ni tolérés...

C'est de ce poids, indigne d'une nation civilisée, qu'il faut alléger l'existence de ces adolescents. Du voile ou du keffieh on pourra toujours parler plus tard !

Condamner et vouloir éradiquer les expressions de ce qui représente souvent une rébellion (...), mais aussi une stratégie de survie en dépit du racisme, les réprimer, c'est accentuer encore le ressentiment légitime de ces jeunes vis-à-vis de la société. Il apparaît ainsi que seule la voie du dialogue et du compromis est de nature à apaiser les tourments qui traversent l'école, en lien avec ses élèves issus de l'immigration, et dont le voile n'est finalement qu'un épiphénomène.

Il faudrait pour cela que l'on veuille bien privilégier la raison à la passion, l'explicitation à l'argument d'autorité, le dialogue à l'invective (...). N'est-ce pas là, justement, ce que devrait autoriser l'école dans une démocratie telle que nous serions fiers de pouvoir nous revendiquer ? ■

BOUGE TA POMME POUR TES DROITS

En matière d'éducation à la sexualité, la liste des sites internet et outils divers est longue. Mais cette question est rarement pensée en termes de droits. « Bouge-toi pour défendre tes droits ! » Ce slogan pourrait résumer le concept du nouveau site internet « bougetapomme.be ». Avortement, contraception, homosexualité, plaisir, mutilations génitales... Tous ces thèmes et bien d'autres sont passés en revue.

L'initiative émane de l'Université des femmes, soutenue par la Communauté française. « Le contenu du site est donc orienté dans une optique féministe », précise Sophie Pereira, l'auteur de l'étude à la base du site. Cette étude dresse un état des lieux des droits acquis et des questions toujours pendantes en matière de sexualité et de reproduction. Le site s'adresse aux 15-25 ans, « mais c'est un peu comme les jeux de société : on peut l'utiliser jusqu'à 77 ans », glisse Noémie Kayaert, qui a rendu, sur le site, le contenu de l'étude accessible à tous.

Parmi ces droits acquis, la dépenalisation de l'avortement et le remboursement de la contraception pour les jeunes de moins de 21 ans. Mais aussi l'autorisation légale du mariage et de l'adoption par les personnes de même sexe. « Il ne faudrait

pas croire que ces droits sont acquis pour toujours. Certains voudraient revenir sur ces évolutions de la société. Il faut en être conscient. C'est aussi un des objectifs de ce site », précise Noémie Kayaert.

Et de nouvelles questions apparaissent. Les certificats de virginité demandés aux médecins et les reconstructions d'hymen ne connaissent pas encore de cadre légal. Le site invite aussi à la réflexion sur une série de sujets comme celui de l'hypersexualisation. De plus en plus de publicités et d'images mettent en avant des contenus sexuels parfois appelés porno chic. Ce n'est pas sans poser question sur le développement des plus jeunes.

Noémie Kayaert conclut : « L'objectif du site est de dire aux jeunes qu'ils sont porteurs de droits et que ces droits s'inscrivent dans une histoire. » Mais en dehors des jeunes, les professeurs, les éducateurs pourraient y trouver des informations utiles. Le contenu est accompagné d'illustrations humoristiques et d'un graphisme qui font rebondir ces thèmes souvent très sérieux. Une campagne de promotion du site est lancée avec la distribution de cartes postales gratuites un peu partout en Communauté française. ■ M. V. W. (st.)

www.bougetapomme.be

VENTE DE TABAC AUX MOINS DE 16 ANS : 35 INFRACTIONS

► En 2008, il y a eu 2 230 contrôles portant sur la vente de tabac aux moins de 16 ans.

La vente de tabac à des jeunes de moins de 16 ans est interdite en Belgique depuis 2005. Le respect de cette législation par les libraires et autres fournisseurs de cigarettes est difficile à contrôler. Mais il n'est pas laissé sans surveillance. En réponse à une question écrite, la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx (PS) a indiqué qu'en 2008, le SPF Santé publique avait effectué 2 230 contrôles portant sur l'interdiction de la vente de tabac aux ados.

Près de la moitié de ces contrôles ont été effectués en Wallonie (1 161). C'est cependant en Flandre que le nombre d'infractions décelées est le plus élevé : sur les 981 contrôles orchestrés en 2008, 25 infractions ont été constatées. En Wallonie, les contrôleurs n'ont pu établir que 9 infractions et à Bruxelles, une seule (pour 88 contrôles effectués).

Sur l'ensemble du territoire, le service de contrôle Tabac n'a

donc constaté que 35 infractions l'année dernière. Cela paraît infiniment peu. *"Il faut savoir que le contrôleur ne peut constater que de telles infractions que s'il y a flagrant délit"*, explique la ministre de la Santé publique.

Et tous les contrevenants ne doivent pas payer d'amende – laquelle peut aller de 130 à 1 500 euros et même de 250 à 5 000 euros si la faute a été commise en connaissance de cause. Sur les 35 infractions constatées, 24 ont fait l'objet d'un procès-verbal, les 11 autres n'ont entraîné qu'un avertissement. Voilà qui donne à réfléchir alors que l'on envisage d'interdire aussi la vente d'alcool aux moins de 16 ans dans le commerce (c'est déjà le cas dans les cafés).

Maisons de jeunes

Pour cette année, le contrôle du respect de la législation sur le tabac devrait encore s'intensifier. Laurette Onkelinx annonce que près de 5 000 contrôles seront effectués. Elle avance aussi que les maisons de jeunes et les locaux des mouvements de jeunesse seront particulièrement visés.

V.R.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Be-larp
info@larp.be
www.larp.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital 17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital 15, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. et Fax : 02/534.61.10
info@gratte.org
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.33.56
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons 3, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be



Jeunes CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht, 579
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



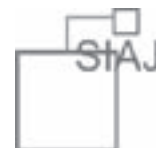
Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Rue Muzet 12,
5000 Namur
Tél. : 0476/84.94.56
info@acmj.be
www.acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge de Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
Am@cj1160.org
http://devenirbelge.wordpress.com

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be - www.cjc.be